



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 06933070 6



James Lenoir.

Republished

Digitized by Google

Napoleon

A.

DGB

DISCOURS
DE NAPOLEON
SUR LES VÉRITÉS ET LES SENTIMENTS

QU'IL IMPORTE LE PLUS .

D'INCULQUER AUX HOMMES POUR LEUR BONHEUR.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
RUE DU-COLOMBIER, N° 30, A PARIS.

DISCOURS
DE NAPOLEON

SUR LES VÉRITÉS ET LES SENTIMENTS

**QU'IL IMPORTE LE PLUS
D'INCULQUER AUX HOMMES POUR LEUR BONHEUR,**

SUIVI DE

PIÈCES SUR QUELQUES ÉPOQUES IMPORTANTES

DE SA VIE,

PUBLIÉ PAR

LE GÉNÉRAL GOURGAUD.



PARIS,
BAUDOIN FRÈRES, ÉDITEURS,
RUE DE VAUGIRARD, N. 17;
BRUXELLES, MÊME MAISON DE COMMERCE.

1826.
-N^o



LENOX LIBRARY
NEW YORK

AVERTISSEMENT.

L'empereur Napoléon m'avait plusieurs fois parlé, pendant mon séjour à Sainte-Hélène, d'un discours qu'à l'âge de vingt-un ans il avait écrit pour l'académie de Lyon. Ce grand homme eût aimé à retrouver les idées de sa jeunesse, et regrettait d'avoir détruit la pièce où il les avait déposées. Je la croyais en effet perdue et n'y pensais plus, lorsque j'appris par hasard qu'il en avait été fait une copie sur la minute autographe dont un de ses frères était dépositaire. Je me mis aussitôt à la recherche, et je réussis à me procurer cette ébauche, où se trouve déjà une partie des grands principes que le Code civil a consacrés; où les images gracieuses, les sentiments affectueux se mêlent aux idées fortes, se con-

fondent avec les inspirations généreuses , et forment la meilleure réponse qu'on puisse faire à ceux qui accusent Napoléon d'égoïsme et de sècheresse de cœur.

Je profite de cette circonstance pour repousser quelques autres imputations. Chaque jour l'opinion en fait justice, et l'on pourrait s'en remettre au temps du soin de venger la mémoire de ce grand homme; mais il me pèse de voir encore quelques personnes de bonne foi prendre le change; je souffre des mensonges qu'on leur débite. Je veux leur donner la mesure des détracteurs de l'empereur, et leur faire voir la confiance qu'ils méritent.

L'un d'entre eux l'a accusé récemment *d'avoir encore mieux fait ses affaires que*

celles de la république, en Italie : je produis un rapport de l'agent secret du directoire (le général Clarke) qui lui donne un démenti formel. Il l'a également accusé d'avoir abandonné l'armée d'Égypte : la dépêche des trois directeurs lui donne un démenti plus pénible encore.

Un second déplore l'imprévoyance de Napoléon, et vante la bonne foi des rois qui l'ont combattu : les instructions adressées au duc de Bellune, les dépêches de Berlin, Vilna, Copenhague, répondent à ces imprudentes assertions.

D'autres lui reprochent d'avoir méconnu les droits des peuples : il cherchait à traiter avec les noirs, les Américains du sud, et voulait reconnaître l'indépendance des nouvelles républiques.

D'autres enfin lui font un crime de n'avoir pas affranchi les Grecs. Ils l'accusent à tort : Napoléon ne cessa de porter le plus vif intérêt aux descendants de Léonidas et de Thémistocles. Le discours que je publie, ses lettres au directoire, ses ordres au ministre de la marine, les conférences d'Erfurth, attestent sa constante sollicitude pour ce peuple malheureux.

Napoléon a été arrêté au milieu de sa carrière. Retenu sans cesse sur le champ de bataille, il n'a pu donner à ses institutions le développement qu'il leur destinait. Bien des gens ne voient que les sacrifices que nous avons faits, et ne tiennent aucun compte des immenses avantages qui devaient en être le résultat. La postérité sera plus juste.

DISCOURS

SUR CETTE QUESTION :

DÉTERMINER LES VÉRITÉS ET LES SENTIMENTS
QU'IL IMPORTE LE PLUS D'INCULQUER AUX HOMMES
POUR LEUR BONHEUR.

Sujet du prix proposé par l'académie de Lyon,
pour le concours de 1791.

Les sociétés littéraires n'eussent jamais dû être animées que par l'amour de la vérité et des hommes; mais il n'est point de vérité où règnent par devoir les préjugés. Il n'est point d'hommes où les rois sont souverains: il n'y a que l'esclave oppresseur, plus vil que l'esclave opprimé. Cela explique pourquoi les sociétés littéraires ont offert, dans tous les

temps, le spectacle affligeant de la flatterie et de la plus coupable adulation. Cela explique pourquoi les sciences vraiment utiles, celles de la morale et de la politique, ont languï dans l'oubli, ou se sont entortillées dans le labyrinthe de l'obscurité. Elles ont fait cependant dans ces derniers temps des progrès rapides. On le doit à quelques hommes hardis qui, impulsés par leur génie, n'ont craint ni le tonnerre des despotes ni les cachots de la Bastille. Ces rayons de lumière ont embrasé l'atmosphère, éclairé l'opinion, qui, fière de ses droits, a détruit l'enchantement où étaient enlacées les nations depuis tant de siècles. Ainsi Renaud fut rendu à la vertu, à lui-même, dès qu'une main courageuse et amie lui présenta le bouclier où étaient à la fois tracés ses devoirs et son apathie. A quoi peuvent être mieux comparés les

ouvrages immortels de ces grands hommes, qu'au divin bouclier du Tasse? La liberté conquise, après vingt mois d'énergie et de chocs les plus violents, fera à jamais la gloire des Français, de la philosophie et des lettres.

C'est dans ces circonstances que l'académie propose *de déterminer les vérités, les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur.* Cette question, vraiment digne de la méditation de l'homme libre, fait l'éloge des sages qui l'ont proposée. Aucune ne pourrait mieux répondre au but du fondateur.

Illustre Raynal, si dans le courant d'une vie agitée par les préjugés et les grands que tu as démasqués, tu fus toujours constant et inébranlable dans ton zèle pour l'humanité

souffrante et opprimée, daigne aujourd'hui, au milieu des applaudissements d'un peuple immense qui, appelé par toi à la liberté, t'en fait le premier hommage, daigne sourire aux efforts d'un zélé disciple dont tu veux quelquefois encourager les essais. La question dont je vais m'occuper est digne de ton burin ; mais, sans ambitionner d'en posséder la trempe, je me suis dit avec courage : *Moi aussi je suis peintre.*

Il est indispensable d'abord de fixer nos idées sur le bonheur.

L'homme est né pour être heureux. La nature, mère éclairée, l'a doué de tous les organes nécessaires au but de sa création. Le bonheur n'est donc que la jouissance de la vie la plus conforme à son organisation.

Hommes de tous les climats, de toutes les sectes, de toutes les religions, y en aurait-il d'entre vous à qui le préjugé de leurs dogmes empêcherait de sentir l'évidence de ce principe? Eh bien! qu'ils mettent la main droite sur leur cœur, la gauche sur leurs yeux, qu'ils rentrent en eux-mêmes, qu'ils soient de bonne foi... et qu'ils disent si comme moi ils ne le pensent pas.

Vivre donc d'une manière conforme à notre organisation, ou point de bonheur.

Notre organisation animale a des besoins indispensables: manger, dormir, engendrer... une nourriture, une cabane, des vêtements, une femme, sont donc d'une stricte nécessité pour le bonheur.

Notre organisation intellectuelle a des appétits non moins impérieux et dont la satisfaction est beaucoup plus précieuse. C'est dans leur entier développement que consiste vraiment le bonheur. Sentir et raisonner, voilà proprement le fait de l'homme. Voilà ses titres à la suprématie qu'il a acquise, qu'il conserve, qu'il conservera toujours.

Le sentiment nous révolte contre la gêne, nous rend amis du beau, du juste, ennemis de l'oppresser et du méchant. C'est dans le sentiment que gît la conscience, dès lors la moralité. Malheur à celui à qui ces vérités ne sont pas démontrées ! il ne connaît de la vie que les rebuts ; il ne connaît des plaisirs que la jouissance des sens.

Raisonner, c'est comparer. La perfection naît du raisonnement, comme le fruit de l'arbre. La raison, juge immobile de nos actions, en doit être la règle invariable. Les yeux de la raison garantissent l'homme du précipice des passions, comme ses décrets modifient même le sentiment de ses droits. Le sentiment fait naître la société; la raison la maintient encore.

Il faut donc manger, dormir, engendrer, sentir, raisonner, pour vivre en homme; dès lors pour être heureux.

De tous les législateurs que l'estime de leurs concitoyens appela à leur donner des lois, aucuns ne paraissent avoir été plus pénétrés de ces vérités que Lycurgue et M. Paoli. Ils sont parvenus cependant par des chemins

bien différents à les mettre en œuvre dans leur législation.

Les Lacédémoniens avaient une nourriture abondante, des vêtements et des maisons commodes, des femmes robustes; ils raisonnaient dans leurs sociétés; ils étaient libres dans leur gouvernement. Ils jouissaient de leur force, de leur adresse, de la gloire, de l'estime de leurs compatriotes, de la prospérité de la patrie. C'étaient là les satisfactions de leur sentiment. Ils pouvaient s'attendrir avec leurs femmes, s'émouvoir aux perspectives variées du beau climat de la Grèce; cependant c'était principalement par le spectacle du fort et de la vertu qu'ils sentaient. Dans le courage, dans la force, consiste la vertu. L'énergie est la vie de l'âme, comme le principal ressort de la raison.

Les palpitations d'un Spartiate étaient celles de l'homme fort ; et l'homme fort est bon, le faible seul est méchant. Le Spartiate vivait d'une manière conforme à son organisation ; il était heureux.

... Mais tout ceci n'est qu'un rêve. Sur les bords de l'Eurotas vit aujourd'hui le pacha à trois queues ; et le voyageur, navré de ce spectacle déchirant, se retire avec effroi, doutant un moment de la bonté du moteur de l'univers.

Mais, pour conduire les hommes au bonheur, faut-il donc qu'ils soient égaux en moyens ? Jusqu'à quel point doit-on leur prêcher, doit-on leur inspirer l'amour de l'égalité facultative ?

Puisqu'il faut sentir pour vivre heureux, quels sont les sentiments que l'on doit leur inspirer ?

Quelles sont les vérités que l'on doit leur développer ? Raisonner, dites-vous, ou point de félicité.

PREMIÈRE PARTIE.

L'homme en naissant porte avec lui des droits sur la portion des fruits de la terre nécessaire à son existence.

Après l'étourderie de l'enfance vient l'éveil des passions. Il choisit, parmi les compagnes de ses jeux, celle qui doit l'être de sa destinée. Son bras vigoureux, de concert avec ses besoins, demande du travail. Il jette un regard autour de lui; il voit la terre, partagée en peu de mains, servir d'aliment au luxe et à la superfluité; il se demande : Quels sont donc les titres de ces gens-là? Pourquoi le fainéant est-il tout, l'homme qui travaille

presque rien ? Pourquoi enfin, à moi qui ai une femme, un père et une mère décrépits à nourrir, ne m'ont-ils rien laissé ?

Il court chez le ministre dépositaire de sa confiance, lui expose ses doutes.... « Homme, » lui répond le prêtre, ne réfléchis jamais sur » l'existence de la société.... Dieu conduit » tout.... Abandonne-toi à la providence.... » Cette vie n'est qu'un voyage. Les choses y » sont faites par une justice dont nous ne » devons pas chercher à approfondir les dé- » crets.... Crois, obéis, ne raisonne jamais et » travaille : voilà tes devoirs. »

Une âme fière, un cœur sensible, une raison naturelle, ne peuvent être satisfaits de cette réponse. Il porte ailleurs ses doutes et ses inquiétudes. Il arrive chez le plus sa-

vant du pays, c'est un notaire.... « Homme
» savant, lui dit-il, on s'est partagé les biens
» de la contrée, et l'on ne m'a rien donné. »
L'homme savant rit de sa simplicité, le conduit dans son étude, et là, d'acte en acte, de contrat en contrat, de testament en testament, il lui prouve la légitimité des partages dont il se plaint.... « Quoi ! ce sont là les titres
» de ces messieurs ! s'écrie-t-il indigné : les
» miens sont plus sacrés, plus incontestables,
» plus universels : ils se renouvellent avec ma
» transpiration, circulent avec mon sang,
» sont écrits sur mes nerfs, dans mon cœur ;
» c'est la nécessité de mon existence, et surtout
» tout de mon bonheur. » En achevant ces mots, il saisit ces paperasses qu'il jette aux flammes....

Il ne tarde pas à craindre le bras du puis-

sant que l'on appelle justice. Il se réfugie dans sa cabane pour se jeter tout ému sur le corps glacé de son père. Ce respectable vieillard, aveugle et perclus par l'âge, ne paraît vivre encore que par un oubli de la mort.... « Mon » père, vous m'avez donné la vie, avec elle » un vif instinct du bonheur. Eh bien! mon » père, des ravisseurs se sont tout partagé. Je » n'ai que mes bras, parcequ'ils n'ont pas pu » me les ôter. O mon père, je suis donc con- » damné au travail le plus continuel, à l'as- » servissement le plus avilissant. Au soleil » d'août, comme aux frimas de janvier, il » n'y aura donc jamais de repos pour vo- » tre fils; pour prix d'un si grand travail, » d'autres cueilleront les moissons acquises » à la sueur de mon front! et encore si je » pouvais suffire à tout: il faut que je nour- » risse, loge, habille, chauffe une famille

» entière. Le pain nous manquera, mon cœur
» se brisera à chaque instant, ma sensibilité
» s'émoussera, ma raison s'offusquera. O mon
» père, je vivrai hébété, misérable; peut-être
» même méchant. Je vivrai malheureux. Suis-
» je donc né pour cela ? »

« Mon fils, lui répond le vénérable vieil-
» lard, le sacré caractère de la nature est tracé
» dans ton sein avec toute son énergie. Con-
» serve-le toujours pour vivre heureux et fort;
» mais écoute attentivement ce que quatre-
» vingts ans d'expérience m'ont enseigné. Mon
» fils, je t'ai élevé dans mes bras, j'ai protégé
» tes jeunes ans, et aujourd'hui que ton cœur
» commence à palpiter, tes fibres sont accou-
» tumées au travail sans doute, mais au tra-
» vail modéré, qui rafraîchit le corps, excite le
» sentiment, calme l'imagination fougueuse.

» Mon fils, t'a-t-il rien manqué ? Ton habillement est grossier, ta demeure est rustique, ta nourriture est simple ; mais encore une fois, as-tu rien désiré ? Tes sentiments sont purs comme tes sensations, comme toi-même. Il te manquait une femme, mon fils, tu l'as choisie. Je t'ai aidé de mon expérience à décider ton jeune cœur... O mon tendre ami, pourquoi te plains-tu ? Tu crains l'avenir, fais toujours comme tu as fait, et tu ne le redouteras jamais.

» Mon fils, si j'avais été au nombre des hommes misérables qui ne possèdent rien, j'eusse façonné ton corps au joug de l'animal, j'eusse moi-même étouffé tes sentiments et tes idées ; j'eusse fait de toi le premier des animaux de ta grange. Plié par le joug de l'habitude, tu eusses vécu tran-

» quille de ton apathie, content de ton igno-
» rance. Tu n'eusses pas été heureux, ô mon
» fils ! tu ne l'eusses pas été, mais tu fusses
» mort sans savoir si tu avais vécu ; car, mon
» fils, comme tu l'as observé, pour vivre il
» faut sentir et raisonner, dès lors ne pas être
» accablé par le besoin physique. Oui, bon
» jeune homme, que cette nouvelle te rafraî-
» chisse, te console ; calme tes inquiétudes ;
» ces champs, cette cabane, ces animaux sont
» à nous. J'ai voulu te le laisser ignorer : il est
» si heureux et si doux de monter ; si dur de
» descendre !

» Ton père bientôt ne sera plus ; il a assez
» vécu ; il a connu les vrais plaisirs, il con-
» naît le plus grand de tous, puisqu'il te
» presse encore contre son sein. Une seule
» chose, mon fils, si tu veux l'imiter : ton

» âme est ardente, mais ton travail, mais
» ta femme, ce doux présent de l'amour,
» mais tes enfants, que d'objets pour remplir
» le vide de ton cœur. Garde-toi seulement
» de la cupidité des richesses. Les richesses
» n'influent sur le bonheur, mon fils, qu'au-
» tant qu'elles procurent ou refusent le néces-
» saire physique. Tu l'as ce nécessaire, et avec
» lui l'habitude du travail. Tu es le plus riche
» du pays: sache donc brider ton imagination.
» D'une âme ardente à une imagination dé-
» réglée, il n'y a, mon fils, que la raison au
» milieu.

» Les riches sont-ils heureux? Mon fils,
» ils peuvent l'être, mais pas plus que toi. Ils
» peuvent l'être, entends-tu; car rarement ils
» le sont. Le bonheur est spécialement dans
» ton état, parceque c'est celui de la raison et

• du sentiment. L'état du riche est l'empire
• de l'imagination dérégulée, de la vanité, des
• jouissances des sens, des caprices, des fan-
• taisies... Ne l'envie jamais, et si l'on t'offrirait
• toutes les richesses de la contrée, mon uni-
• que ami, rejette-les loin de toi, à moins que
• ce ne soit pour les partager incontinent à tes
• concitoyens. Mais, mon fils, cette lutte de
• force et de magnanimité n'appartient qu'à
• un Dieu... Sois homme, mais sois-le vrai-
• ment : vis maître de toi. Sans force, mon
• fils, il n'est ni vertu ni bonheur. »

Voilà les deux bouts de la chaîne sociale connus. Oui, messieurs, qu'au premier soit l'homme riche, j'y consens; mais qu'au dernier ne soit pas le misérable; que ce soit, ou le petit propriétaire, ou le petit marchand, ou l'habile artisan, qui puisse, avec

un travail modéré, nourrir, habiller, loger sa famille. Vous recommanderez donc au législateur de ne pas consacrer la loi civile où peu pourraient tout posséder ; il faut qu'il résolve son problème politique de manière que le moindre ait quelque chose. Il n'établit pas pour cela l'égalité, car les deux extrêmes sont si éloignés, la latitude est si forte, que l'inégalité peut subsister dans l'intervalle... Dans la hutte comme dans le palais, couvert de peaux comme de broderies de Lyon ; à la table frugale de Cincinnatus, comme à celle de Vitellius, l'homme peut être heureux ; mais encore, cette hutte, ces peaux, cette table frugale, encore faut-il qu'il les ait. Comment le législateur peut-il y influencer ? Comment doit-il résoudre son problème politique, pour que le moindre ait quelque chose ? Les difficultés sont grandes,

et je ne sache personne qui s'en soit mieux tiré que M. Paoli.

M. Paoli, dont la sollicitude pour l'humanité et ses compatriotes fait le caractère distinctif, qui fit un moment renaître au milieu de la Méditerranée les beaux jours de Sparte et d'Athènes; M. Paoli, plein de ces sentiments, de ce génie que la nature ne réunit dans un même homme que pour la consolation des peuples, parut en Corse pour fixer les regards de l'Europe. Ses concitoyens, ballottés par les guerres civiles et étrangères, reconnurent son ascendant et le proclamèrent à peu près comme jadis Solon le fut à Athènes, ou les décemvirs à Rome. Les affaires étaient dans un tel désordre qu'un magistrat revêtu d'une grande autorité et d'un génie transcendant pouvait seul sauver la

patrie. Heureuse la nation où la chaîne sociale n'est pas assez rivée pour craindre les conséquences d'une démarche aussi téméraire ! heureuse, lorsqu'elle a des hommes qui justifient une confiance aussi illimitée, s'en rendent dignes !

Arrivé au timon des affaires, appelé par ses compatriotes à leur donner des lois, M. Paoli établit une constitution, non seulement fondée sur les mêmes principes que l'actuelle*, mais encore sur les mêmes divisions administratives. Il y eut des municipalités, des districts, des procureurs-syndics, des procureurs de la commune. Il renversa le clergé et appropria à la nation le bien des évêques : enfin la marche de son gouvernement est presque celle de la révolution actuelle. Il trouva dans son activité sans pa-

reille, dans son éloquence persuasive et chaleureuse, dans son génie pénétrant et facile, de quoi garantir sa constitution naissante, des efforts des méchants et des ennemis, car l'on était alors en guerre avec Gênes.

Mais à nos yeux le principal mérite de M. Paoli est d'avoir paru pénétré du principe qu'en consacrant la loi civile, le législateur devait conserver à chaque homme une portion de propriété telle qu'avec un médiocre travail elle pût suffire à son entretien. Pour cela, il distingua les territoires de chaque village en deux espèces : ceux de la première furent les plaines, bonnes aux semailles et aux pâturages ; ceux de la seconde furent les montagnes, propres à la culture de l'olivier, de la vigne, du châtaignier, de l'arbre de toute espèce. Les terres

de la première espèce, appelées *pacages*, devinrent la propriété publique et l'usufruit particulier. Tous les trois ans le *pacage* de chaque village se partageait entre les habitants. Les terres de la seconde espèce, susceptibles d'une culture particulière, restèrent sous l'inspection de la cupidité individuelle. Par cette sage disposition, tout citoyen naissait propriétaire, sans détruire l'industrie, sans nuire aux progrès de l'agriculture : enfin sans avoir d'ilotes.

Mais tous les législateurs ne se sont pas trouvés dans les mêmes circonstances ; tous n'ont pas pu maîtriser les choses et les conduire à une si heureuse fin : cependant, pressés par le principe, ils lui ont rendu hommage en excluant de la société ceux qui ne possédaient rien ou ne payaient pas telle

imposition. Pourquoi cette seconde injustice? c'est que l'homme que les lois n'ont pas mis à même d'être heureux ne peut être citoyen; c'est que l'homme qui n'a point d'intérêt au maintien de la loi civile, en est l'ennemi. Il eût fallu lui assurer une portion de propriété, afin de l'y intéresser, de l'attacher; à défaut de cela, il a fallu l'exclure comme un être avili, hébété, et comme tel incapable d'exercer une portion de la souveraineté.... Voilà la raison politique, sans doute.... Mais aux yeux de la morale! mais aux yeux de l'humanité! Quand je verrai un de ces infortunés transgresser la loi de l'état, être supplicié, je me dirai : C'est le fort qui victime le faible. Il me semblera voir l'Américain périr pour avoir violé la loi de l'Espagnol.

Après avoir persuadé au législateur qu'il doit s'occuper également du sort de tous les citoyens dans la rédaction de sa loi civile, vous direz au riche : Tes richesses font ton malheur; rentre dans la latitude de tes sens; tu ne seras plus ni inquiet ni fantasque. Combien de jeunes ménages deviennent méchants parcequ'il leur manque ce qui produit dans toi cette inquiétude! Tu as trop, et eux pas assez. Votre sort est égal, avec la différence que toi, plus sage, pourrais y remédier, au lieu qu'eux ne peuvent que gémir...! Homme froid, ton cœur ne palpite donc jamais? Je te plains et je t'abhorre: tu es malheureux, et tu fais le malheur des autres.

Sans femme, avons-nous dit, il n'est ni santé ni bonheur. Vous enseignerez donc à la classe nombreuse des célibataires que leurs

plaisirs ne sont pas les vrais , à moins que , convaincus qu'ils ne peuvent vivre sans femme, ils ne fondent sur celles des autres la satisfaction de leur appétit. Vous les dénoncerez dès lors à la société entière.

Vous dénoncerez l'extravagante présomption du ministre de Brama ; vous lui apprendrez que l'homme heureux est seul digne du Créateur , et que le fakir qui se mutilé est un monstre de dépravation et de folie.

Vous rirez avec le dédain de l'indignation lorsque l'on prétendra vous persuader que la perfection consiste dans le célibat. Vous avez ouvert le grand livre de la raison et du sentiment , ainsi vous dédaignerez de répondre aux sophismes des préjugés et de l'hypocrisie.

Que la loi civile assure à chacun son nécessaire physique ; que la soif inextinguible des richesses soit remplacée par le sentiment consolant du bonheur. Qu'à votre voix, le vieillard soit le père de tous ses enfants, qu'il partage également ses biens, et que le spectacle harmonique de huit ménages heureux fasse à jamais abhorrer la loi barbare de la primogéniture. Que l'homme apprenne enfin que sa vraie gloire est de vivre en homme. Qu'à votre voix les ennemis de la nature se taisent et avalent de rage leurs langues de serpent. Que le ministre de la plus sublime des religions, qui doit porter des paroles de paix et de consolation dans l'âme navrée de l'infortuné, connaisse les douces émotions de l'épanchement ; que le nectar de la volupté le rende sincèrement pénétré de la grandeur de l'auteur de la vie :

alors, vraiment digne de la confiance publique, il sera l'homme de la nature, et l'interprète de ses décrets; qu'il choisisse un compagne, ce jour sera le vrai triomphe de la morale, et les vrais amis de la vertu le célébreront de cœur. Le ministre sensible bénira l'âge de la raison en goûtant les prémices de ses bienfaits.

Voilà, Messieurs, sous le rapport animal, les vérités, les sentiments qu'il faut inculquer aux hommes pour leur bonheur.

SECONDE PARTIE.

Qu'est-ce que le sentiment? c'est le lien de la vie, de la société, de l'amour, de l'amitié! C'est lui qui unit le fils à la mère, le citoyen à la patrie. C'est surtout dans l'homme de la nature qu'il est puissant. La dissipation, les plaisirs des sens en émoussent la délicatesse, mais dans l'infortune, l'homme le retrouve toujours; cet agent consolateur ne nous abandonne entièrement qu'avec la vie.

N'êtes-vous pas satisfait, grimpez sur un des pitons du Mont-Blanc; voyez le soleil, se levant par gradations, porter la consolation

sous le chaume du laboureur. Que le premier rayon qu'il lance soit surtout recueilli dans votre cœur ! souvenez-vous bien des sentiments que vous goûterez.

Descendez au bord de la mer, voyez l'astre du jour sur son déclin se précipiter avec majesté dans le sein de l'infini : la mélancolie vous maîtrisera, vous vous y abandonnerez ; l'on ne résiste pas à la mélancolie de la nature.

Etes-vous sous le monument de Saint-Remi ? Vous en avez contemplé la majesté ; le doigt de ces fiers Romains, tracé dans les âges passés, vous fait exister avec Émile, Scipion, Fabius. Vous revenez à vous pour voir des montagnes, dans l'éloignement d'un voile noir ; couronner la plaine immense de

Tarascon, où cent mille Cimbres restèrent ensevelis. Le Rhône coule à l'extrémité, plus rapide que le trait ; un chemin est sur la gauche, la petite ville à quelque distance, un troupeau dans la prairie : vous rêvez sans doute, c'est le rêve du sentiment.

Égarez-vous dans la campagne, réfugiez-vous dans la chétive cabane du berger ; passez-y la nuit, couché sur des peaux, le feu à vos pieds ; quelle situation ! Minuit sonne ; tous les bestiaux des environs sortent pour paître, leurs bêlements se marient à la voix des conducteurs : il est minuit, ne l'oubliez pas ; quel moment pour rentrer en vous-même, et pour méditer sur l'origine de la nature, en en goûtant les délices les plus exquis.

Au retour d'une longue promenade, êtes-

vous surpris par la nuit, arrivez-vous au clair des rayons argentés dans le parfait silence de l'univers : vous avez été accablé de la chaleur de la canicule ; vous goûtez les délices de la fraîcheur et le baume salubre de la rêverie.

Votre famille est-elle couchée, vos lumières éteintes, mais non pas votre feu ; car les frimas de janvier s'opposent à la végétation de votre jardin... : que faites-vous là pendant plusieurs heures ? je ne suppose pas que vous soyez égaré par la rage et l'ambition des richesses ; qu'est-ce que vous faites ? vous jouissez de vous-même.

Vous savez que la métropole de Saint-Pierre de Rome est grande comme une ville ; une lampe est devant le principal

autel : vous y entrez à dix heures du soir, vous marchez en tâtonnant ; cette faible lumière ne vous permet de voir qu'elle. Vous croyez ne faire que d'y entrer, il est déjà l'heure de l'aurore : elle entre par les fenêtres, la pâleur du matin succède aux ténèbres de la nuit. Vous, vous en apercevez enfin pour vous retirer ; mais vous y êtes resté six heures ! Si j'eusse pu écrire vos pensées, qu'elles intéresseraient le moraliste !

La curiosité, mère de la vie, vous fait-elle embarquer pour la Grèce ; êtes-vous jeté par les courants à l'île de Monte-Christo : deux heures vous restent ; à la nuit, vous cherchez un refuge ; vous avez parcouru ce petit rocher ; vous vous trouvez sur une hauteur, au milieu des débris d'un vieux monastère, derrière un pan de mur couvert par le lierre

et le romarin ; vous faites dresser votre tente ; le mugissement rauque des vagues qui se brisent sur les rochers , car le vaste gouffre des mers vous environne, vous représente l'idée de cet élément terrible pour le faible passager. Une légère toile et un mur de plus de quinze siècles vous abritent ; vous êtes agité par l'agitation du sentiment.

Êtes-vous à sept heures du matin dans vos bosquets fleuris, ou dans une vaste forêt, pendant la saison des fruits ; sommeillez vous dans une grotte environnée des eaux des Dryades, dans le fort de la canicule ? vous serez seul à passer des heures entières, sans pouvoir vous en arracher, ni soutenir les discours du fâcheux qui viendra vous importuner.

Il n'est point d'homme qui n'ait éprouvé la douceur, la mélancolie, le tressaillement qu'inspirent la plupart de ces situations. Que je plaindrais celui qui ne me comprendrait pas et qui n'aurait jamais été ému par l'électricité de la nature ! Le sentiment ne nous ferait-il éprouver que ces délicieuses émotions, il aurait déjà fait beaucoup pour nous ; il nous aurait offert une succession de jouissances sans regrets, sans fatigues, sans aucune espèce d'ébranlement violent. C'aurait été son plus précieux don, si l'amour de la patrie, si l'amour conjugal, si la divine amitié, n'étaient aussi de ses libéralités.

Vous rentrez dans votre pays, après quatre ans d'absence ; vous parcourez les sites, théâtres des jeux de votre enfance et témoins de l'agitation que la première connaissance des

hommes et l'aurore des passions produisent dans nos sens : vous vivrez dans un moment de la vie de votre enfance, vous jouirez de ses plaisirs ; vous sentez tous les feux de l'amour de la patrie. Vous avez, dites-vous, un père, une tendre mère, des sœurs encore innocentes, des frères à la fois vos amis ; homme trop heureux ! cours, vole, ne perds pas un moment. Si la mort t'arrêtait en chemin, tu n'aurais pas connu les délices de la vie, celles de la douce reconnaissance, du tendre respect et de la sincère amitié. Mais, me dites-vous, j'ai une femme et des enfants... Une femme et des enfants !... C'en est trop, mon cher ami ; c'en est trop, ne t'en éloigne plus ; le plaisir pourrait te suffoquer au retour, ou la douleur t'accabler au départ... Une femme et des enfants, un père et une mère, des frères et des sœurs, un ami ! Et l'on se

plaint de la nature, et l'on se demande, Pourquoi sommes-nous nés? Et l'on souffre avec impatience les maux passagers, et l'on court avec fureur après les vides de la vanité, des richesses. Quelle est donc, ô infortunés humains, la boisson dépravatrice qui a ainsi altéré les penchans écrits dans votre sang, sur vos nerfs, dans vos yeux?... Eussiez-vous l'âme aussi ardente que le foyer de l'Etna, si vous avez un père, une mère, une femme, des enfans, vous ne pouvez redouter les anxiétés de l'ennui.

Oui, voilà les seuls, les vrais plaisirs de la vie, et dont rien ne peut ni nous distraire ni nous indemniser. L'homme a beau s'environner de tous les biens de la fortune, dès que ces sentimens s'enfuient de son cœur, l'ennui s'en empare; la tristesse, la noire mé-

lancolie, le désespoir, se succèdent, et si cet état dure encore, il se donne la mort.

Pontavéri est arraché à Taïti; conduit en Europe, il est accablé de soins; l'on n'oublie rien pour le distraire. Un seul objet le frappe, lui arrache les larmes de la douleur : c'est le mûrier à papier. Il l'embrasse avec transport en s'écriant : *Arbre de mon pays! arbre de mon pays!....* L'on prodigue en vain aux cinq Groënländais tout ce que la cour de Copenhague peut offrir. L'anxiété de la patrie, de la famille, les conduit à la mélancolie et de là à la mort... Au lieu de cela, combien d'Anglais, de Hollandais, de Français, qui vivent avec les sauvages! C'est que ces infortunés étaient avilis en Europe, vivaient jouets des passions, et tristes rebuts des grands; tandis que l'homme de la nature vit heureux

dans le sein du sentiment et de la raison naturelle.

Nous venons de voir comment, par le sentiment, nous jouissons de nous, de la nature, de la patrie, des hommes qui nous environnent. Il nous reste à observer comment il nous fait tressaillir à l'aspect de différentes vicissitudes de la vie. C'est ici que nous nous convainçons que s'il nous rend amis du beau, du juste, il nous révolte contre l'opresseur et le méchant.

Une jeune beauté est entrée dans sa seizième année; les roses sur son teint font place aux lis; des yeux de feu se sont presque éteints; la vivacité des grâces n'est plus que la langueur de la mélancolie... elle aime... T'inspire-t-elle le respect, la confiance, c'est

le respect et la confiance du sentiment. T'inspire-t-elle le mépris de sa faiblesse : à la bonne heure ; mais ne me le dis jamais , si tu prises mon estime.

Nina aima ; son bien-aimé mourut, elle eût dû mourir aussi. Elle lui survécut toutefois, mais pour lui rester fidèle. Nina a bien su que son bien-aimé était mort, mais le sentiment ne peut pas concevoir son anéantissement. Elle l'a attendu toujours ; elle l'attendrait encore... Tu plains dédaigneusement sa folie... Homme dur ! sens-tu, au lieu de cela, l'estime de sa constance et l'attendrissement de son erreur ? C'est l'estime et l'attendrissement du sentiment.

Une femme adorée est morte. C'est celle de ton ennemi. L'infortuné en est accablé ;

il a fui la société des hommes ; le drap noir a remplacé la tapisserie de la gaieté. Deux flambeaux sont sur la table, le désespoir dans son cœur ; il passera ainsi le reste languissant de sa vie... Ame bonne, tu sens ta haine se calmer ; tu cours à son tombeau lui prodiguer les marques de la réconciliation. C'est la réconciliation du sentiment.

Vous avez lu Tacite : quel est celui de vous qui ne s'est écrié avec le jeune Caton : *Que l'on me donne une épée pour tuer ce monstre.* Depuis deux mille ans, le récit des actions de Marius, de Sylla, Néron, Caligula, Domitien etc., vous révolte. Leur souvenir est celui de la haine et de l'exécration.

Le spectacle odieux du crime prospérant ou de l'innocence dans les fers vous brise le

cœur ; le découragement circule dans vos veines pour y allumer bientôt le désir de la vengeance. Viennent-ils à paraître...

La dernière phrase était indéchiffrable.

PIÈCES DIVERSES.

RAPPORT DU GÉNÉRAL CLARKE AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Milan, 7 décembre 1796.

CITOYENS DIRECTEURS,

Je vous transmets aujourd'hui quelques détails militaires sur l'armée française en Italie.

Elle est dans ce moment à la poursuite des ennemis. Affaiblis par le dernier échec qu'ils ont éprouvé, ils se retirent vers Trente et vers la Brenta; mais, d'après ce que m'a dit le général en chef, ils paraissent rassembler leurs principales forces vers le Tyrol,

ce qui donne à penser que bientôt de nouveaux secours venus du Rhin les mettront en état de faire de nouvelles tentatives pour débloquer Mantoue.

Cette tentative sera heureuse ou sans succès. Si elle réussit, Mantoue sera débloqué; nous perdrons une partie de nos conquêtes dans ce beau pays; la guerre sera peut-être prolongée, et il se peut que l'empereur veuille courir les risques d'une nouvelle campagne.

Si les Autrichiens échouent, Mantoue tombera en notre pouvoir, et la cour de Vienne, désespérant de reprendre l'Italie, craignant pour Trieste et même pour l'Autriche, s'empressera de faire une paix dont nous dicterons les conditions.

Tout se réduit à savoir si de nouveaux renforts peuvent arriver à temps à l'armée autrichienne en Italie. On m'assure qu'ils sont attendus. Le général en chef a été prévenu qu'ils avaient marché. S'ils sont partis trop tard du Rhin, vous pouvez dès à présent compter que Mantoue est à nous. Dans le cas contraire, notre situation est incertaine, et l'armistice pourrait être conclu en Italie, sans qu'on pût déterminer d'une manière positive à qui il serait plus avantageux de nous ou des ennemis.

Bonaparte pense que Mantoue pourra se rendre dans un mois. Il doit bombarder cette place importante le 25 du courant. Si ses calculs se trouvent faux, il se propose de l'assiéger en janvier.

L'armée française est très peu nombreuse, elle a beaucoup perdu dans les dernières affaires. Il est indispensable de lui envoyer des renforts que vous pouvez extraire du Rhin. Si l'empereur nous sait très forts en Italie, il fera la paix.

Dans le cas où l'empire d'Allemagne embrasserait pour la campagne prochaine le sage parti d'une neutralité armée, nous nous tiendrons bien certainement sur la défensive sur le Rhin. Il faudrait alors organiser une offensive vigoureuse en Italie. Dans les dernières affaires, l'armée n'avait de combattants présents sous les armes que dix-neuf mille, et même moins. Il y en a quinze mille à l'hôpital; le reste est éparpillé et nécessaire ailleurs. Il en faut pour imposer à Rome.

Il en faut pour s'opposer aux Anglais sur la côte de Toulon, et pour faire la loi au grand-duc de Toscane, et pour faire la loi au grand-duc lui même. Il en faut pour contenir les pays conquis et comprimer les Barbets. Il en faut pour garder Ferrare et Ancône. La possession de l'Italie est un bien inappréciable qu'on ne doit laisser échapper de nos mains sous aucun prétexte quelconque. C'est le gage et le moyen de la paix.

Je sais combien vous répugnez, citoyens directeurs, à ordonner des marches de troupes, parcequ'elles se fondent en route : mais je vous observerai à cet égard que nos soldats viennent volontiers à l'armée d'Italie, où ils savent qu'ils sont bien payés. Je vous citerai pour exemple la 58^e demi-brigade qui vient d'y arriver de l'armée des côtes de l'Océan,

forte de trois cents hommes , et qui n'a pas perdu beaucoup de monde en chemin.

Vous ne pouvez pas envoyer moins de 10,000 hommes à cette armée. Noubliez pas qu'ils vivront sur pays conquis. Si vous doublez ce nombre, vous serez encore plus certains de vous y maintenir. Si vous étiez ici, vous en seriez convaincus comme moi.

J'ajouterai que, dans les dernières affaires, les Français se croyaient tellement inférieurs en nombre aux ennemis, qu'ils n'ont plus témoigné cette énergie qui les avait si souvent fait vaincre.

Tout ce que je pourrais vous mander sur l'esprit actuel de l'armée, citoyens directeurs, ne pourrait vous en donner une idée comme

celle que vous présentera la lettre écrite par Louis Bonaparte, aide de camp du général en chef, à Cuviller, mon aide de camp, à qui je l'ai demandée parcequ'elle peint réellement la situation des choses.

La 58^e demi-brigade et quelques autres renforts qui arrivent relèveront un peu l'esprit de l'armée. Ordonnez au ministre de la guerre qu'il y envoie tous les officiers dont il peut disposer, et qui traînent chez eux une existence inglorieuse. Faites-y adresser sans délai tout ce qu'il y a d'officiers en état et désireux de se battre; et vous serez sûrs de l'Italie, car ce sont les officiers qui gagnent et font gagner les batailles. Les soldats, qui ont à peine l'espoir d'être distingués quand ils font des merveilles, vont moins bien et s'épargnent quelquefois. Cependant le général en

chef fait beaucoup pour réveiller et entretenir l'émulation.

Je ne vous parlerai point aujourd'hui des administrations militaires; il faudrait trois mois au moins pour examiner leurs désordres et en découvrir les auteurs. Je ne vous entretiendrai que du général en chef, du chef de l'état-major général, des commissaires du gouvernement et du commissaire ordonnateur en chef.

Le général en chef.

Ce général a rendu les plus importants services. Placé par vous au poste glorieux qu'il occupe, il s'en montre digne; il est l'homme de la république. Le sort de l'Italie a plusieurs fois dépendu de ses combinaisons

savantes. Il n'y a personne ici qui ne le regarde comme un homme de génie, et il l'est effectivement. Il est craint, aimé et respecté en Italie. Tous les petits moyens d'intrigue échouent devant sa pénétration. Il a un grand ascendant sur les individus qui composent l'armée républicaine, parcequ'il devine ou conçoit d'abord leur pensée ou leur caractère, et qu'il les dirige avec science vers le point où ils peuvent être le plus utiles. Un jugement sain, des idées lumineuses, le mettent à portée de distinguer le vrai du faux. Son coup d'œil est sûr; ses résolutions sont suivies par lui avec énergie et vigueur. Son sang-froid dans les affaires les plus vives est aussi remarquable que son extrême promptitude à changer ses plans lorsque des circonstances imprévues le commandent. Sa manière d'exécuter est savante et bien calculée.

Bonaparte peut parcourir avec succès plus d'une carrière; ses talents supérieurs et ses connaissances lui en donnent les moyens. Je le crois attaché à la république et sans autre ambition que celle de conserver la gloire qu'il s'est acquise. On se tromperait si l'on pensait qu'il fût l'homme d'un parti. Il n'appartient ni aux royalistes qui le calomnient, ni aux anarchistes qu'il n'aime point. La constitution est son guide. Rallié à elle et au directoire qui la veut, je crois qu'il sera toujours utile et jamais dangereux à son pays. Ne pensez point, citoyens directeurs, que j'en parle par enthousiasme; c'est avec calme que j'écris, et aucun intérêt ne me guide que celui de vous faire connaître la vérité. Bonaparte sera mis par la postérité au rang des plus grands hommes.

Je me suis assuré ici que le commissaire du gouvernement, Garreau n'avait point eu l'intention de laisser soupçonner que ce général eût été infidèle à la probité. Il est trop soigneux de sa gloire, trop insouciant pour les petites choses, pour s'être occupé de s'enrichir. Les personnes avec lesquelles j'en ai conféré, telles que le citoyen Garreau et le général Berthier, m'ont confirmé dans cette opinion. Le commissaire ordonnateur en chef Dénée, qui passe ici pour très probe, m'en a parlé dans le même sens. J'ai interrogé moi-même Bonaparte à cet égard : il m'a répondu d'une manière qui m'a semblé franche et qui chasse au loin le soupçon. Il m'a paru ne pas ignorer que quelques hommes avaient trop profité de la conquête : mais je sais qu'il n'accorde à ceux qu'il soupçonne que l'estime que

d'autres qualités plus utiles peuvent leur mériter.

J'ai entendu murmurer ici que le général en chef de l'armée d'Italie avait eu des prétentions dans les entreprises; que C... était son homme. Le temps ne m'a pas permis d'approfondir ces inculpations. Je les ai cependant examinées, et elles m'ont paru sans fondement. Le commissaire ordonnateur Leroux, que le ministre de la guerre a envoyé en Italie, a en mains les comptes de ce C... qui, au premier aperçu, paraissent clairs et bons, mais qu'il recherche avec scrupule.

Des caisses ont été enlevées d'une manière irrégulière. Je sais que le général Bonaparte a disposé du contenu de quelques unes pour des objets de service, et notam-

ment de celles de Trente qu'avait déplacées le général Masséna, et dont une partie a payé les dépenses de l'armée qui était en marche, pendant que l'autre acquittait quelques gratifications que le général en chef a cru devoir faire à différents officiers, et des frais d'espionnage. Leur montant était de trente mille livres. Le général Berthier, avec lequel j'en ai causé, m'a assuré qu'il existait des procès-verbaux ou déclarations des faits et des notes de dépenses, qu'on retrouvera au besoin.

Si le général Bonaparte avait dilapidé, je vous rappellerais, citoyens directeurs, les cent mille écus de vinaigre du maréchal de Villars, car ce général serait difficilement remplacé au poste qu'il occupe; mais je ne le crois pas, et il parle trop haut contre les fripons, il

les vexe trop, pour ne pas être indépendant de leurs récriminations.

On l'a accusé de se mêler d'administration; s'il s'en est mêlé, c'est qu'il y a été forcé parce que les commissaires du gouvernement ne pouvoient à rien, parce que la mauvaise santé, et peut-être la faiblesse du commissaire ordonnateur en chef, l'empêchent de faire aller une machine aussi vaste et aussi mal montée que le sont les administrations de l'armée d'Italie. Que des gens habiles soient à leur tête, jamais le général en chef ne se mêlera de détails administratifs. Je tiens cette déclaration de lui-même.

Le général Bonaparte n'est pas cependant sans défauts. Il n'épargne pas assez les hommes, il ne parle pas toujours aux individus

de l'armée qui l'approchent, avec la mesure qui convient à son caractère. Il est quelquefois dur, impatient, précipité ou impérieux. Souvent il exige avec trop de vivacité des choses difficiles; et sa manière d'exiger ce qui peut être bien, interdit aux personnes qui ont des rapports avec lui de lui proposer des moyens de faire *mieux* que ce qu'il propose lui-même.

Il n'a pas assez ménagé les commissaires du gouvernement. Il devait du ménagement à leur caractère, je le lui ai reproché. Il m'a répondu qu'il lui était impossible d'honorer des personnes qui avaient contre elles le mépris universel, et l'avaient mérité par leur immoralité et leur incapacité.

Le général de division Alexandre Berthier.

Cet officier a pour maxime de se mêler le moins possible de politique, mais de remplir avec zèle et assiduité les devoirs militaires. Ses talents comme chef d'état-major sont connus. Tout le monde s'accorde ici à bien parler de sa moralité. Le gouvernement peut compter essentiellement sur lui. Berthier se conformera toujours à la constitution et aux lois. Il est ici universellement aimé, et mérite de l'être. Son patriotisme raisonné égale sa bravoure. Il est en bonne intelligence avec le général en chef, dont il est le compagnon et l'ami, et qu'il accompagne partout.

Les commissaires du gouvernement S... et G...

Le premier a ici la réputation d'être le plus déhonté fripon de l'armée.

Le second est sans capacité. Ni l'un ni l'autre ne conviennent à l'armée d'Italie. Si le directoire continue à y conserver des commissaires du gouvernement, il faut que cette place éminente soit remplie par des hommes probes, vraiment patriotes, et non pas attachés à un parti factieux, et ne favorisant que lui; par des hommes qui aient des talents, du caractère et de l'éclat personnel.

Voulez-vous savoir en quelle mains reposent les intérêts de la France en Italie, quelle

est la cheville ouvrière, le factotum de vos commissaires qui veulent administrer et qui n'y entendent rien? c'est Haller, jadis banquier, homme taré dans l'opinion, et pour lequel vous aviez marqué de la répugnance au citoyen Salicetti, dans une de vos lettres, que je vous prie de vous faire représenter. Il est plus commissaire du gouvernement que ceux qui sont revêtus de ce titre. On dit ici publiquement qu'il reçoit des sommes pour chaque ordonnance qu'il fait signer à G....

Le général Bonaparte a été sur le point de faire arrêter Haller; mais il sait tous nos secrets, et la confiance de vos commissaires pour lui est illimitée. Ils l'ont fait aller il y a quelque temps à Modène, où il n'avait aucun besoin, et où des caisses de bijoux ont disparu, etc. Haller est devenu momentanément

ment nécessaire. Il travaille dans ce moment à faire des états qui doivent constater notre situation, et les recettes et dépenses faites de la conquête d'Italie. Vous devez bien penser que ce seront des mémoires justificatifs des principaux fripons. J'ai parlé à G... de l'immoralité de son collègue; il m'a dit qu'il n'avait rien remarqué de lui contre la probité. Je lui ai parlé de Haller; je lui ai témoigné ma surprise de ce que, malgré l'intention du directoire, manifestée à S..., cet homme prévenu d'émigration avait été mis au timon des affaires. Il m'a répondu que jamais S... ne lui avait fait part de ce que le directoire lui avait mandé à cet égard; qu'il croyait Haller honnête homme et bon patriote. On m'assure en effet qu'il parle ici dans le sens de Babeuf, et cela peut passer pour du patriotisme auprès de G..., dont

l'exaltation ne s'est point modérée, et qui est entouré de prétendus patriotes, intrigants et partisans de l'anarchie, qu'ils prêchent, dit-on, hautement en sa présence.

Je ne dois pas oublier de vous faire observer que lorsque G... me disait qu'il croyait Haller honnête homme, il avait eu connaissance d'une lettre écrite à cet honnête administrateur par son neveu, et interceptée par les généraux français. On lisait dans cette lettre à peu près ceci : « Vous avez promis 50,000 livres à Colombe; songez à remplir vos engagements. N'oubliez pas que votre fortune est anéantie; songez à la réparer. Vous êtes à même de le faire, et vous n'avez pas un instant à perdre. »

Je dois vous dire que G... m'a cepen-

dant offert de renvoyer sur-le-champ Haller. Les mêmes raisons qui avaient déterminé le général en chef à ne pas le faire arrêter m'ont porté à conseiller à votre commissaire de le conserver. Cet homme est devenu nécessaire, il a la clef de tout. Il faut qu'il reste en place jusqu'à ce que vous ayez nommé des successeurs à vos commissaires du gouvernement; et quoique je sois persuadé qu'ils s'accorderont difficilement avec le général en chef, S... et G... sont au moins coupables d'imprévoyance, d'inactivité et d'insurveillance. Jamais le général en chef n'a pu obtenir d'eux qu'ils visitassent les hôpitaux, et l'insouciance est telle qu'au moment actuel, l'armée d'Italie, qui devrait être au moins bien habillée et avoir des magasins, n'en a aucun, malgré les ordres que vous n'avez cessé de leur

donner. Ses transports sont presque nuls. Vos commissaires , m'assure-t-on , ont été plus occupés de leurs plaisirs que de leurs devoirs.

J'ajouterai à ces fatigants détails que lors de la dernière révolution de Modène, S... et G... y coururent. Il y existait, dit-on, dans les caisses, 1,200,000 francs. Le versement opéré dans celle du payeur n'a été, selon ce qu'on m'a appris , que de 400,000 francs, et le public les accuse l'un et l'autre d'avoir volé 800,000 francs , conjointement avec Haller. Si les évènements me portaient à Modène , je vérifierais les faits. Je ne puis aujourd'hui vous mander que ce que je rassemble en écoutant tout le monde. Cependant je ne puis certifier absolument ce qui a rapport au voyage de Modène. Il est cer-

tain toutefois que des ballots nombreux à l'adresse de Haller sont venus de cette ville à la douane de Milan. Je tiens ce fait du général Baraguay d'Hilliers, qui les a vus.

Quant à mon opinion personnelle sur le commissaire du gouvernement G..., je dois dire, que malgré la mauvaise réputation que lui a faite son voyage de Modène, je persiste à le croire probe. Je l'ai interrogé; ses réponses m'ont paru celles d'un homme pur; mais il est trop au-dessous de sa place pour que vous l'y continuiez. En le rappelant, il convient que vous preniez des précautions pour qu'il rende ses comptes sur les lieux mêmes, et non pas à Paris, comme la compagnie Flachet, qui n'y a que trop d'amis, et qui est accusée ici des plus odieux vols.

Quelque incapable et quelque exalté que soit G..., je pense, citoyens directeurs, que vous ne devez pas, avant de lui permettre de retourner dans ses foyers, le sacrifier dans l'opinion, et que sa probité et votre propre moralité exigent que vous lui confiez momentanément quelque emploi.

Le commissaire-ordonnateur en chef Deniée.

Cet homme jouit ici de la réputation bien rare d'homme probe. Il n'est pas sans talent, mais sa mauvaise santé l'empêche de rendre de grands services. Il manque d'énergie et de vigueur. Il demande à rentrer dans l'intérieur. Le général en chef est d'avis qu'il faut qu'il reste à l'armée comme simple ordonnateur. Deniée a besoin d'un successeur probe et grand administrateur.

Presque tous les sous-ordres sont tarés ou incapables.

Le général en chef paraît désirer, pour le remplacer, Villemanzy, qui vient d'être échangé. Quoiqu'on l'ait accusé d'avoir été froid sur la révolution, je pense qu'il est le seul homme capable de bien faire ici. S'il se charge de cet effrayant fardeau, soyez certains, citoyens directeurs, qu'il remplira ses fonctions d'une manière qui vous satisfera, et avec la supériorité de talent et de probité qui le distingue. Les lois et vos ordres seront respectés par lui, et les dilapidations cesseront.

En finissant cette longue dépêche, je crois devoir vous communiquer ma pensée sur la manière de bien faire aller les choses ici. Il

faut que le général en chef continue à commander toutes les opérations diplomatiques en Italie.

Il faut que le commissaire-ordonnateur en chef conduise toutes les administrations, établisse les magasins, pourvoie à tous les besoins de l'armée, sous l'autorité du ministre de la guerre. Il faut qu'il fasse verser dans la caisse du général de l'armée tous les produits pécuniaires provenant de pays conquis, et dans les magasins militaires les fournitures que ces pays feront en denrées.

Il faut que vous fixiez, d'après des tableaux qui vous seront envoyés à l'avance, la dépense probable de chaque mois, et que les ordres de la trésorerie en déterminent le retirement et la marche régulière d'après la

constitution. Il faut qu'il reste ou puisse entrer en temps utile dans cette caisse des sommes suffisantes à l'entretien de l'armée et de ses services pendant plusieurs mois, et que le surplus se verse à la trésorerie nationale; ou acquitte des dépenses arriérées de l'armée, arrêtées sur les lieux, après un examen scrupuleux, fait par des gens probes.

Il faut que l'administration des pays conquis soit tout entière dans les mains du commissaire-ordonnateur en chef, qui y placera les agents dont il aura besoin; ou si vous craignez (peut-être à tort, car cela évite la confusion) de la confier à un seul homme, il faut que les administrateurs de ces pays conquis rendent compte à l'ordonnateur en chef, surveillé lui-même par le ministre de

la guerre et la trésorerie nationale, ou par les commissaires du gouvernement.

Enfin, citoyens directeurs, si vous envoyez aux armées des commissaires du gouvernement, il convient que leurs fonctions se bornent à une surveillance pure et simple. Jamais ils ne doivent administrer, comme l'ont fait S... et G..., et encore moins manier des deniers et ordonnancer sur toutes les caisses, ce qui ouvre la porte à une désorganisation complète, empêche qu'il y ait aucune espèce d'ensemble dans les opérations, et fait triompher tous les abus.

Vous ne pouvez trop tôt rapporter l'arrêté que le ministre des finances vous a fait prendre, par lequel les fonctions administratives

ont été confiées aux commissaires du gouvernement.

Il ne faut plus de compagnie Flachat , ni aucune qui lui ressemble ; c'est une monstruosité.

Les ministres des finances et de la guerre ne s'entendent point ensemble ; il résulte une foule de désordres de l'espèce de désunion qui règne entre eux.

Je n'ai que peu de connaissances administratives, et je puis errer. Je vous propose mes idées. J'ai cherché à les rectifier en consultant des personnes instruites. Le ministre de la guerre (Schérer) est probe et capable. Son avis doit être bon à prendre ; et vous êtes à même , citoyens directeurs , par votre expérience et

la connaissance que vous avez des choses, d'adopter enfin une marche simple et sûre, et d'établir sur les agents sur lesquels elle doit peser une responsabilité réelle, capable de faire aller les choses, et de remédier autant que possible aux discordes, à une immoralité qui s'accroît chaque jour, et qui menace de devenir universelle et destructive de la république.

Je remets à un autre courrier l'envoi de quelques notes sur les administrations, les généraux et les commissaires des guerres.

Le général de division,

CLARKE.

AU MINISTRE DE LA MARINE.

Paris, 16 décembre 1810,

Monsieur le comte Decrès, je vous renvoie les dépêches de l'île de France. Je les ai séparées en deux paquets. Le paquet dont l'enveloppe porte à *mettre dans le Moniteur*, est ce qu'il faut y faire imprimer après-demain. L'autre paquet est inutile à imprimer. Il est bon d'y mettre tout entières les lettres du commandant de la frégate, auxquelles il me semble qu'il n'y a rien à changer. Quant à celles du capitaine-général, *il faut en ôter ce qui tend à représenter cette victoire comme trop pompeuse, les passages où il y a trop de jactance et où le capitaine-général se donne trop d'importance*, et les phrases qui

pourraient faire connaître la situation réelle de la colonie. Quand vous aurez rayé au crayon les passages à supprimer, vous enverrez le tout au ministre secrétaire d'état, qui le fera mettre dans le Moniteur.

Sur ce, etc.

NAPOLÉON.

ÉGYPTÉ.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Un bâtiment ragusais est entré le 7 pluviôse dans le port d'Alexandrie. Il avait à bord les citoyens Hamelin et Liveron, propriétaires du chargement du bâtiment, consistant en vins, vinaigres et draps. Il m'a apporté une lettre du consul d'Ancône, en date du 11 brumaire, qui ne me donne d'autre nouvelle que de me faire connaître que tout est tranquille en Europe et en France. Il m'envoie la série de journaux de Lugano, depuis le n° 36 (3 septembre) jusqu'au n° 43, (22 octobre), et la série du *Courrier de l'ar-*

mée d'Italie, qui s'imprime à Milan, depuis le n° 219 (14 vendémiaire) jusqu'au n° 230 (6 brumaire).

Le citoyen Hamelin est parti de Trieste le 24 octobre, a relâché à Ancône le 3 novembre, et est arrivé à Navarino, d'où il est parti le 28 nivôse.

J'ai interrogé moi-même le citoyen Hamelin ; il a déposé les faits suivants :

Les nouvelles sont assez contradictoires : depuis le 18 messidor je n'en avais pas reçu d'Europe.

Le 1^{er} novembre, mon frère est parti sur un aviso, je lui avais ordonné de se rendre à Crotone ou dans le golfe de Tarente ; j'imagine qu'il est arrivé.

L'ordonnateur Suey est parti le 16 frimaire.

Je vous ai expédié plus de soixante bâtiments de toutes les nations, et par toutes les voies : ainsi vous devez être bien au fait de notre position ici.

Nous avons appris par Suez que six frégates françaises, qui croisent à l'entrée de la mer Rouge, avaient fait pour plus de vingt millions de prises aux Anglais.

Je fais construire dans ce moment-ci une corvette à Suez, et j'ai ma flottille de quatre avisos, qui navigue dans la mer Rouge.

Les Anglais ont obtenu de la Porte que Djeddar-Pacha aurait, outre son pachalik d'A-

cre, celui de Damas. Ibrahim-Pacha, Abdallah-Pacha, et d'autres pachas, sont à Gaza, et menacent l'Égypte d'une invasion. Je pars dans une heure pour aller les trouver. Il faut passer neuf jours d'un désert sans eau ni herbes; j'ai ramassé une quantité assez considérable de chameaux, et j'espère que je ne manquerai de rien. Quand vous lirez cette lettre, il serait possible que je fusse sur les ruines de la ville de Salomon.

Djezzar-Pacha est un vieillard de soixante-dix ans, homme féroce, qui a une haine démesurée pour les Français; il a répondu avec dédain aux ouvertures amicales que je lui ai faites plusieurs fois.

J'ai, dans l'opération que j'entreprends, trois buts :

1° Assurer la conquête de l'Égypte en construisant une place forte au-delà du désert, et dès lors éloigner tellement les armées, de quelque nation que ce soit, de l'Égypte, qu'elles ne pourraient rien combiner avec une armée européenne qui viendrait sur les côtes.

2° Obliger la Porte à s'expliquer, et par là appuyer la négociation que vous avez sans doute entamée, et l'envoi que je fais à Constantinople du citoyen Bauchamp sur la caravelle turque.

3° Enfin, ôter à la croisière anglaise les subsistances qu'elle tire de Syrie, en employant les deux mois d'hiver qui me restent à me rendre, par la guerre, toute cette côte amie.

Je me fais accompagner dans cette course du mollah, qui est, après le mufti de Constantinople, l'homme le plus révééré dans l'empire musulman ;

Des quatre cheicks des principales sectes ; de l'Émir-Hadji, ou prince de la caravane.

Le ramadan, qui a commencé hier, a été célébré de ma part avec la plus grande pompe. J'ai rempli les mêmes fonctions que remplissait le pacha.

Le général Desaix est à plus de cent soixante lieues du Caire, près des cataractes. Il fait des fouilles sur les ruines de Thèbes. J'attends à chaque instant des détails officiels d'un combat qui aurait eu lieu contre Mourad-Bey, qui aurait été tué, et cinq à six beys faits prisonniers.

L'adjudant général Boyer a découvert dans le désert, du côté de Faioum, des ruines qu'aucun Européen n'avait encore vues.

Le général Andréossy et le citoyen Berthollet sont de retour de leur tournée aux lacs natrons et aux couvents des Cophtes. Ils ont fait des découvertes extrêmement intéressantes; ils ont trouvé d'excellent natron, que l'ignorance des exploiters empêchait de découvrir. Cette branche de commerce de l'Égypte deviendra par là encore plus importante.

Par le premier courrier, je vous enverrai le nivellement du canal de Suez, dont les vestiges se sont parfaitement conservés.

Il est nécessaire que vous nous fassiez pas-

ser des armes, et que vos opérations militaires soient combinées de manière que nous recevions des secours: les évènements naturels font mourir du monde.

Une maladie contagieuse s'est déclarée depuis deux mois à Alexandrie: deux cents hommes en ont été victimes. Nous avons pris des mesures pour qu'elle ne s'étende pas: nous la vaincrons.

Nous avons eu bien des ennemis à combattre dans cette expédition: déserts, habitants du pays, Arabes, Mamelouks, Russes, Turcs, Anglais.

Si, dans le courant de mars, le rapport de citoyen Hamelin m'était confirmé, et que la France fût en guerre contre les rois, je passerais en France.

Je ne me permets dans cette lettre aucune réflexion sur les affaires de la république, puisque depuis dix mois je n'ai plus aucune nouvelle.

Nous avons tous une entière confiance dans la sagesse et la vigueur des déterminations que vous prendrez.

BONAPARTE.

AU GÉNÉRAL BONAPARTE, COMMANDANT EN
CHEF L'ARMÉE D'ORIENT.

Paris, le 7 prairial an VII.

Les efforts extraordinaires, citoyen général, que l'Autriche et la Russie viennent de

déployer, la tournure sérieuse et presque alarmante que la guerre a prise, exigent que la république concentre ses forces. Le directoire vient en conséquence d'ordonner à l'amiral Bruix d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour se rendre maître de la Méditerranée et pour se porter en Égypte, à l'effet d'en ramener l'armée que vous commandez. Il est chargé de se concerter avec vous sur les moyens à prendre pour l'embarquement et le transport. Vous jugerez, citoyen général, si vous pouvez avec sécurité laisser en Égypte une partie de vos forces, et le directoire vous autorise, dans ce cas, à en confier le commandement à qui vous jugerez convenable.

Le directoire vous verrait avec plaisir à la tête des armées républicaines, que vous avez,

jusqu'à présent, si glorieusement commandées.

Signé TREILHARD, LAREVEILLÈRE-
LEPAUX ET BARRAS.

CHAMPONNET, GÉNÉRAL EN CHEF,
AU DIRECTOIRE.

Quartier-général de Coni, 4 octobre 1799.

Je viens d'apprendre d'une manière certaine, citoyens directeurs, l'heureuse arrivée en France du général Bonaparte; je me suis empressé de la faire connaître, par la voie de l'ordre, à l'armée d'Italie. Cette agréable nouvelle a rempli tous les cœurs de joie et d'espérance, et je suis convaincu que l'armée va marcher de victoire en victoire, si elle est de nouveau guidée par ce héros. Son nom

seul porte la terreur dans les rangs ennemis, et double le courage de nos soldats. Il lui appartient de relever l'arbre de la liberté sur les lieux où il le planta lui-même, et de faire trembler une seconde fois le tyran de l'Autriche sur son trône chancelant; en vous invitant, citoyens directeurs, au nom de la liberté, de la patrie et de l'armée d'Italie, de confier le commandement de l'armée au général Bonaparte, je vous prie d'accepter ma démission. Ce fardeau est trop pesant pour moi, et je serai complètement récompensé de tous les efforts que j'ai faits jusqu'à ce jour pour le triomphe de la république et la liberté de mes concitoyens, si je puis contribuer de nouveau à rendre heureuse et libre notre chère patrie.

CHAMPIONNET.

GRÈCE, AMÉRIQUE MÉRIDIONALE,
SAINT-DOMINGUE.

BONAPARTE, CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE,
AU MINISTRE DE LA MARINE.

Paris, 2 ventôse (an XI de la répub. franç.).

Je désire, citoyen ministre, que vous fassiez partir un petit bâtiment portant huit à neuf cents fusils de tout calibre, trois ou quatre cents pistolets, dix milliers de poudre, et du plomb en proportion. Ce bâtiment, commandé par un officier intelligent, se rendra à Corfou. L'officier sera porteur d'une lettre de vous à l'agent de la république dans cette île, par laquelle vous lui ferez

connaître que le commandant du bâtiment a des fusils et de la poudre, et que s'il est encore temps d'en donner aux Suliotes et aux habitants qui se défendent contre les Turcs dans la Morée, il doit lui donner des instructions.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien cette expédition doit être prompte et secrète. Ce brick sera censé aller à la recherche du contre-amiral Leisseigne, et mouillera dans les différents ports de la Morée, sous différents prétextes. Il ira aussi à Athènes, où il prendra, de l'agent que nous y avons, des renseignements sur la situation du pays.

Vous devez donner avis au citoyen Talleyrand du départ de ce bâtiment pour Corfou, mais sans lui en faire connaître l'objet,

afin qu'il envoie des lettres à notre agent, s'il en a.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Saint-Cloud, 25 novembre 1811.

Monsieur le comte Decrès, on assure qu'il y a beaucoup de nos prisonniers sur le rocher de Cabrera, et qu'une frégate qui irait sur ce rocher sauverait un grand nombre de ces malheureux.

Faites-moi un rapport sur les différentes expéditions qui se préparent dans nos ports pour Batavia et les Indes. Je voudrais pouvoir envoyer des frégates croiser aux États-Unis d'Amérique, et dont le but serait de se rendre sur le continent de l'Amérique insur-

gée, pour leur correspondance et porter des fusils. On pourrait envoyer d'autres frégates sur les côtes d'Amérique, où il me semble qu'il y a beaucoup de choses à faire.

Sur ce, etc.

NAPOLEON.

Paris, 5 août 1805.

Monsieur le duc Decrès, je vous envoie un rapport sur les colonies; examinez-le et proposez-moi de nouvelles nominations pour la Guadeloupe et la Martinique. On assure que les troupes sont très bonnes. Je désirerais que vous fissiez ouvrir des négociations avec Saint-Domingue, sur les principes que j'ai développés au conseil. Il n'y a pas un moment à perdre pour proposer le renouvellement

des agents des colonies, dans la double hypothèse de la paix ou de la guerre.

NAPOLÉON.

Paris, 22 avril 1815.

Monsieur le duc Decrès, prenez les mesures nécessaires pour la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Domingue, conformément aux ordres que je vous ai donnés. Il ne s'agit pas de m'écrire, il s'agit de faire partir : marchez à l'avant; tout cela devrait être fait.

NAPOLÉON.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION GENTILY AU GÉNÉRAL
EN CHEF.

Zante, 1^{er} fructidor an V (18 avril 1797).

Je viens de recevoir votre lettre du 12 thermidor, qui m'a été remise par le citoyen Stéphanopoli. Je le ferai partir pour Maina aussitôt que j'aurai un bâtiment disponible, ou par la première occasion qui se présentera ; car d'ici à la Morée, il y a un commerce journalier. Je pense que sa mission ne sera pas nécessaire, parceque si on devait agir du côté de Scutari, nous pourrions avoir autant de monde qu'il nous serait nécessaire de l'Albanie, où les hommes sont plus aguerris et plus féconds.

J'ai eu occasion de connaître plusieurs des chefs qui étaient les soutiens de Mustapha-

Pacha, rebelle à la Porte, et battu dernièrement par Aly-Pacha de Janina, dont je vous ai entretenu dans ma dernière lettre. Il se présenta deux personnes du Braccio de Maina à Corfou, qui m'offrirent de faire une levée de trois mille hommes; leurs noms, prénoms et adresses sont constatés dans mon journal. Je leur fis le meilleur accueil; et me réservai d'accepter leurs offres dans une occasion plus favorable; ainsi vous voyez qu'il n'est nullement difficile de trouver des hommes dans ce pays-là.

Je dois vous faire observer néanmoins que les Russes, en 1771 ou 1772, ne furent pas satisfaits de cinq mille de ces Mainottes; car, attaqués par les Turcs, ils se mirent en déroute sans faire aucune résistance, et une partie tourna ses armes contre trois cents

Russes qui étaient avec eux. Les Russes se rassemblèrent et résistèrent à leurs attaques; mais un peu après ils furent cernés par l'armée turque, et furent tous sabrés. Ainsi finit le projet de se rendre maître de la Morée.

A mon arrivée à Corfou, je sonderai les dispositions du pacha de Scutari. Si elles sont favorables, je prendrai les mesures nécessaires pour remplir vos intentions, et exécuter vos ordres, mais je vous ferai observer que j'aurai besoin alors de généraux et de quelques officiers pour mettre à la tête des colonnes; car les Italiens qui sont ici, et peut-être ceux que vous m'enverrez, n'ont pas assez d'expérience pour agir avec régularité et ordre. Je dois vous faire observer encore qu'il faudrait avoir des sujets pour escorter les transports et protéger les îles.

ALLEMAGNE.

A MONSIEUR LE MARÉCHAL DUC DE BELLUNE.

Paris, 25 avril 1812.

Je vous ai fait connaître, monsieur le maréchal, la composition du 9^e corps d'armée dont vous allez prendre le commandement. Indépendamment de la 12^e division d'infanterie, commandée par le général Parthouneaux, et de la 26^e division, commandée par le général Daëndels, vous aurez une division composée de trois régiments polonais qui étaient en Andalousie; ce sont les 4^e, 7^e et 9^e régiments d'infanterie polonais; ils ont

maintenant passé Bayonne et sont en marche sur Sedan. Cela formera une force de plus de trente mille hommes.

La 12^e division est en marche de Wesel sur Magdebourg ; l'intention de l'empereur est que vous la fassiez réunir à Spandau et Berlin, où elle doit se trouver dans la première quinzaine de mai.

La division Daëndels est dans le Mecklenbourg, dans la Poméranie suédoise et dans les places de Custrin et de Stettin.

La division polonaise ne pourra être à Berlin que vers la fin de mai.

Ainsi, monsieur le duc, pendant le mois de mai, temps nécessaire pour la formation

de votre corps d'armée, ce corps est destiné à tenir garnison à Berlin, assurer les communications de l'armée et la tranquillité du pàys.

Dans le commencement du mois de juin, trois divisions de la réserve, qui se réunissent à Cologne et à Wesel, et qui formeront près de quarante mille hommes, prendront position à Magdebourg, à Berlin, et sur les côtes. Alors le 9^e corps se trouvera formé, bien organisé, et se portera sur la Vistule pour entrer en ligne. Par conséquent, monsieur le maréchal, pendant le mois de mai, vous n'avez d'autre opération à faire que d'organiser votre corps pour contenir la Prusse et surveiller tout le pays entre la Vistule et le Rhin. C'est ce qui a déterminé l'empereur à décider que vous porterez votre

quartier-général à Berlin, et à placer sous votre commandement, non seulement les troupes du 9^e corps, mais aussi les garnisons de Stettin, Custrin et Glogau, la division princière, dont la 1^{re} brigade occupe Hambourg et la 2^e se réunit à Berlin, la garnison de Magdebourg, dont le général Michaud est gouverneur, toutes les troupes qui restent dans le royaume de Westphalie, tous les bataillons et escadrons de marche qui se dirigent sur Magdebourg et Berlin pour rejoindre l'armée. Je vous ai adressé l'état de ceux qui partent de Magdebourg pour se rendre à Spandau.

L'intention de l'empereur est que vous soyez rendu le 26 ou le 27 avril à Berlin, afin de prendre cette place des mains du duc de Reggio. Je joins ici une copie du traité fait

avec la Prusse ; ainsi que de la convention relative aux subsistances ; mais ces pièces sont sous le secret et pour vous seul , monsieur le maréchal. Elles vous mettront à portée de bien comprendre l'état des choses.

A mesure que nous avançons, monsieur le duc, nous approchons de la guerre ; il faut par conséquent redoubler de fermeté et de vigilance. Le duc de Reggio n'a eu que des instructions vagues pour entrer à Berlin ; on était alors plus éloigné de la guerre ; mais un mois s'est écoulé depuis et a amené des circonstances plus décisives. Voici quelles sont les intentions de l'empereur.

Conformément à l'esprit du traité, aucun général ou officier prussien ne doit commander à Berlin ; aucune troupe prussienne ne

doit s'y trouver; aucun service ne doit s'y faire que par les ordres du général français. Sa majesté a confié le commandement de la place de Berlin au général de division Durrute; vous veillerez à ce que ce général, ainsi qu'il en a déjà reçu l'ordre, fasse défiler la parade tous les jours, donne le mot d'ordre et commande le service. La garde nationale pourra faire le sien conjointement avec les troupes de l'empereur; le peu d'hommes de troupes régulières restées à Berlin ne doivent y être que pour la garde du palais, encore doivent-ils recevoir l'ordre du commandant français.

Spandau doit être considéré comme la citadelle de Berlin; l'empereur, comme je vous l'ai déjà fait connaître, attache la plus grande importance à n'avoir aucune inquiétude sur

cette place. Il a été dit dans le traité que le roi de Prusse serait le maître de la désarmer et n'y laisser qu'une compagnie d'invalides; mais l'empereur s'est réservé de l'occuper, ainsi que Pillau, l'une et l'autre étant nécessaires à la sûreté des communications.

Je vous ai fait connaître que l'ordre est donné de mettre une compagnie d'artillerie dans la citadelle, de se servir des magasins pour y renfermer des munitions: un ou deux bataillons doivent toujours être en garnison à Spandau; il doit y avoir un commandant d'armes, du grade de chef de bataillon, et tous les bataillons ou escadrons de marche venant de Magdebourg doivent passer par Spandau, afin d'y avoir toujours deux ou trois mille hommes. Le général de brigade chargé du commandement supérieur de cette place doit veiller à ce que le service y soit

fait avec la plus grande exactitude. Spandau sera sous les ordres du général de division commandant à Berlin, et j'en ai déjà prévenu le général Durutte. Il faut éviter de mettre des troupes dans la citadelle, si ce n'est la compagnie d'artillerie dont il est parlé ci-dessus, jusqu'au commencement des hostilités : mais au premier coup de fusil, il faut y faire entrer un millier d'hommes. Les invalides prussiens y resteront ; le drapeau prussien continuera d'y flotter ; on pourvoira sur-le-champ à la formation d'un approvisionnement de siège pour six mois ; on approvisionnera l'artillerie de la citadelle et de la place, et on mettra, s'il est nécessaire, les ouvrages en bon état. Jusqu'au moment de la guerre, il faut avoir des ménagements, se contenter de garder l'artillerie qui s'y trouve, n'en rien laisser sortir,

n'admettre de troupes prussiennes que la compagnie d'invalides, et se trouver en mesure d'être maîtres de la citadelle sans l'occuper, en attendant, autrement que par une compagnie d'artillerie qui aura l'air de n'être là que pour soigner les munitions et préparer des artifices. Voilà les dispositions concernant Spandau, dont vous devez surveiller avec soin l'exécution.

A Berlin, il faut occuper l'arsenal en conservant tout ce qui est propriété du roi, et en ne prenant rien que sur inventaire; mais il importe d'avoir l'œil à ce qu'il n'y ait dans Berlin et les environs aucun dépôt d'armes, aucun canon dont la populace pût s'emparer. Tous les magasins français, tant de vivres que de munitions de guerre, doivent, excepté le moment du passage, être constamment à

Magdebourg, Spandau et Custrin. J'en ai déjà donné l'ordre au général Lariboissière.

Il ne doit y avoir aucune troupe dans toute la Prusse, seulement dix-huit cents hommes à Potsdam, et trois mille si le roi y demeure; quatre mille à Colberg, trois mille à Graudentz, et dix mille dans la Haute-Silésie.

✓ Votre commandement, monsieur le duc, s'étend, ainsi que je vous en ai déjà prévenu, sur la partie de la Silésie que nous avons conservée; il s'étend aussi sur Colberg, et sur toute la côte, depuis Colberg jusqu'à Hambourg, sur la Poméranie et le Mecklenbourg. Vous devez vous faire adresser de fréquents rapports de tous ces points. J'écris au commandant prussien de Colberg de vous en adresser aussi. Des officiers français ont été

envoyés dans cette place, ils vous en adresseront pareillement. Le commandant de Magdebourg, le général Carra-Saint-Cyr, commandant la 32^e division militaire et la division princière, le ministre de la guerre de Westphalie et celui de Saxe vous feront également des rapports. Soyez en correspondance habituelle avec tous, afin de pouvoir, dans les cas imprévus, connaître les forces que vous aurez à votre disposition, et prendre des mesures selon les circonstances. La gendarmerie prussienne restera seule dans le pays; aucune troupe détachée, soit de Potsdam, soit de Colberg, ne pourra y entrer que sur votre demande.

Si une descente avait lieu sur les côtes, vous devez en être instruit sur-le-champ, pour faire toutes les dispositions convenables.

L'administration du pays, monsieur le duc, reste tout entière aux agents du roi de Prusse; mais la surveillance des journaux, des écrits, et tous les moyens de police, doivent être dans votre main, afin que rien ne donne au peuple une impulsion dangereuse, et que le pays n'ait aucun moyen de s'insurger.

La place de Graudentz sera dans un autre système que Colberg; trois ou quatre officiers français intelligents ont été envoyés dans chacune de ces places, ainsi que sa majesté s'en était réservé le droit par le traité.

Il est convenable, monsieur le maréchal, que vous alliez visiter les bouches de l'Oder, afin de faire établir des batteries là où il serait nécessaire. Une partie de la garnison de Colberg pourra être établie sur les côtes, pour

faire le service , concurremment avec les troupes françaises ; mais je vous préviens que le droit réel de garder une garnison n'est que pour Colberg , comme Potsdam est la seule ville où les troupes françaises ne doivent point passer.

Cependant, il est convenable, comme je vous l'ai déjà mandé, d'accoutumer le peuple de Potsdam à voir beaucoup d'officiers français, et qu'il y en ait qui aillent souvent y coucher pour voir la ville. Si la curiosité ne les y portait pas assez, il sera nécessaire de les y engager sous ce prétexte.

La meilleure manière d'assurer la tranquillité de la Prusse, monsieur le duc, c'est de la mettre dans l'impuissance de faire un mouvement, au cas où une descente viendrait à

avoir lieu, ou que nous perdissions une bataille.

L'empereur trouve convenable qu'en acceptant un logement à Berlin, vous n'acceptiez aucune table, et que vous représentiez sur les fonds qu'il vous accorde. Du reste, monsieur le maréchal, il est inutile de vous recommander d'avoir les plus grands égards pour les princes, les ministres et les principaux personnages de Berlin, tout en vous saisissant de la police.

Toute insulte faite à un Français doit être jugée par une commission militaire, conformément à nos usages.

Vous organiserez votre correspondance, ainsi que je vous l'ai dit, avec les principaux

officiers de votre commandement. La 32^e division militaire ne fera point partie de l'armée pour l'administration ; vous ne devez y donner aucun ordre de détail , mais bien connaître l'état des choses , afin de faire les dispositions convenables , s'il y avait des mouvements à réprimer ou des descentes à repousser. Le duc de Valmy commande les 25^e et 26^e divisions militaires , dont le quartier-général est à Mayence et à Wesel.

Je joins ici , monsieur le duc , un double du traité fait avec le roi de Danemarck. Vous y verrez que ce prince doit fournir , au besoin , un corps de douze mille hommes pour se porter , soit sur le Zuyderzée , soit sur l'Oder , et contribuer avec les troupes de l'empereur à repousser une descente.

La disposition des Suédois n'est pas encore connue; mais en attendant vous devez veiller à ce que l'embargo mis dans la Poméranie, et les mesures qui ont été prises, soient exécutées avec vigueur.

La 1^{re} brigade de la division Parthouneaux ne pouvant arriver à Magdebourg que vers le 8 ou 10 mai, l'empereur s'est décidé à ordonner à la division wurtembergeoise de rester à Francfort-sur-l'Oder, et de ne pas se rendre sur la Vistule. L'intention de sa majesté est que vous ne la dérangiez de sa position qu'en cas de nécessité.

Ainsi, monsieur le duc, pour les dix premiers jours de mai, vous aurez une brigade de la division princière à Berlin; la division Daëndels dans le Mecklenbourg; à Stettin et

dans la Poméranie; la division wurtembergeoise à Francfort-sur-l'Oder, et enfin la garde impériale qui arrive à Dresde, d'où elle se rend à Glogau. Une division de la garde impériale, commandée par le général Roguet, se dirige sur Berlin, où elle doit arriver vers le 15 mai; mais elle ne fera que passer.

Des travaux ont été ordonnés dans l'île de Rugen et dans la Poméranie suédoise; il faut en faire aussi aux bouches de l'Oder, et vous faire rendre compte par le général commandant dans le Mecklenbourg, le général commandant la 32^e division militaire, et les commandants du génie, des points principaux qu'il serait nécessaire de fortifier sur cette côte.

Un adjudant - commandant intelligent va

être envoyé pour être attaché au gouvernement de Berlin : vous l'y laisserez, monsieur le duc, quand vous en partirez avec votre corps d'armée.

A votre départ, vous communiquerez les présentes instructions à votre successeur.

Vous organiserez une police près de vous, comme gouverneur-général à Berlin, afin de connaître tout ce qui se passe et d'avoir l'œil ouvert sur toutes les menées qui pourraient avoir lieu. Étant ainsi assurés de Stettin, de Custrin, de Glogau, de Torgau, de Spandau, de la Saxe, de Magdebourg ; ayant des corps de réserve, ayant l'œil à ce qu'il n'y ait nulle part des rassemblements d'armes, ayant des officiers intelligents à Colberg et y envoyant quelquefois des aides-de-camp de confiance,

on sera en mesure de ne rien craindre des Prussiens, si, après un évènement malheureux, ils pouvaient être excités à se porter à quelque mouvement. Le comte de Saint-Marsan, ministre de France à Berlin, est un homme sur lequel on peut compter, et qui possède à un haut degré la confiance des Prussiens. Vous devrez le ménager, et vous pourrez vous concerter avec lui en toute sûreté.

Vous devrez, au surplus, monsieur le duc, témoigner, dans toutes les circonstances, les plus grands égards pour le roi et pour le gouvernement prussien : cela doit même être porté jusqu'à l'affectation dans toutes les fêtes et circonstances quelconques.

La place de Colberg étant sous vos ordres,

vosre commandement s'étendra, sur cette côte, jusqu'aux limites de l'arrondissement du gouvernement de Dantzick. La limite de la Poméranie prussienne et de la West-Prusse sera celle qui séparera vosre commandement du gouvernement de Dantzick; le gouverneur de Dantzick fera surveiller la côte jusqu'à cette limite, et y tiendra des piquets d'infanterie et de cavalerie, ainsi que des officiers, pour recevoir des rapports.

Le prince de Wagram et de Neufchâtel,
major-général;

ALEXANDRE.

NOTE POUR LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Le gouvernement de Berlin comprend (sous le rapport de la police militaire) le pays entre la Vistule et le Rhin. Le gouverneur-général se fait instruire de ce qui s'y passe, et correspond à cet effet avec le ministre de la guerre du royaume de Saxe; avec celui du royaume de Westphalie; avec MM. le général divisionnaire Carra-Saint-Cyr, commandant la 32^e division militaire; le général divisionnaire Michaud, gouverneur de Magdebourg; l'adjudant-commandant Barrin, gouverneur d'Erfurth; le général de brigade Laplane, gouverneur de Glogau; l'adjudant-commandant Rippat, commandant à Posen; le général de brigade Fournier-d'Albe, gouverneur de Custrin; le général divisionnaire Liébert, gou-

verneur de Stettin ; le général divisionnaire Morand, gouverneur de la Poméranie suédoise ; le général divisionnaire Lagrange, commandant dans le Mecklenbourg ; le général divisionnaire Durutte, commandant à Berlin.

M. le général prussien, gouverneur de Colberg, instruit le gouverneur-général des évènements militaires de son commandement.

Le gouverneur-général recommande et exige que les troupes impériales et alliées, qui voyagent dans son gouvernement, tiennent une conduite régulière et exempte de blâme ; il fait punir tout militaire qui contrevient aux règles de la discipline et du bon ordre ; il dirige les troupes qui rejoignent la grande armée depuis Berlin, et trace leur itinéraire ;

il n'a d'autres relations avec les autorités civiles que celles qui ont pour objet la subsistance, le logement et le mouvement des troupes; il rend compte journellement, par estafette, au prince vice-connétable, de tout ce qui peut intéresser le service de sa majesté; et il a l'attention de lui faire connaître la situation et le mouvement des corps, détachements et convois qui se rendent à l'armée; il envoie encore, tous les cinq jours, à son altesse sérénissime, la situation des troupes du 11^e corps, et celle des garnisons de son gouvernement, selon le modèle donné par le ministre de la guerre.

La police du gouvernement de Berlin se fait par les soins et sous la surveillance des officiers généraux ci-dessus nommés; et si la tranquillité publique est menacée ou trou-

blée, soit par le militaire, soit par l'habitant, le gouverneur-général use des moyens qui sont à sa disposition pour châtier les perturbateurs et rétablir le calme.

Une commission militaire, établie selon la loi et les décrets impériaux, juge et punit ces perturbateurs. En cas d'émeute ou de sédition populaire, le gouverneur-général emploie la force armée pour les dissiper, et en fait traduire les auteurs à la commission militaire.

Une colonne mobile westphalienne est organisée à Cassel, et prête à marcher où sa présence serait nécessaire. Une autre colonne mobile saxonne est également préparée à Dresde et environs. Le gouverneur-général peut en disposer au besoin, et même les ap-

peler en ligne, si les circonstances l'exigeaient. Dans l'un et l'autre cas, il doit en faire la demande aux ministres de la guerre des royaumes auxquels elles appartiennent. Leur composition est dans l'état ci-joint.

La force militaire du gouvernement de Berlin consiste :

1° En six divisions d'infanterie disponibles; savoir, les 30°, 31°, 32° et 33°, formant le 11° corps; la division Morand, qui est en Poméranie, et la division danoise, qui est dans le Holstein. Les divisions du 11° corps doivent être cantonnées, selon les ordres de l'empereur, la 30° dans la 32° division militaire, excepté deux demi-brigades, dont une doit servir dans le Mecklenbourg, l'autre tenir garnison à Magdebourg; la 31°, à Berlin; la

32°, à Stettin; la 33°, partie à Glogau, partie à Berlin. La 30° est établie, les autres sont encore en marche pour se rendre à leur destination. La 31° seulement a deux de ses demi-brigades rendues à Berlin.

2° En six places fortes et leurs garnisons; savoir, Glogau, Custring, Stettin, Spandau, Magdebourg et Erfurth; plus la garnison de la 32° division militaire.

La situation des divisions du 9° corps est établie dans l'état ci-joint, n° 1; celle des garnisons, dans l'état n° 2.

On s'occupe depuis plusieurs mois de mettre les places en état de défense, ainsi que de leur armement et de leur approvisionnement. Les états n° 3, 4, 5, 6, 7 et 8 font connaître

la situation de ces divers objets. Des ordres ont été donnés pour que les provisions de bouche et de guerre soient incessamment complétées, et que l'on travaille sans relâche à perfectionner les fortifications.

La surveillance militaire du gouverneur-général de Berlin s'étend depuis les limites du gouvernement de Dantzick (Leba) jusqu'aux frontières de la Hollande.

Le gouverneur prussien de Colberg garde la côte depuis Leba jusqu'à Camin, rive droite de l'Oder.

Le gouverneur Morand remplit le même objet depuis Camin jusqu'à Ribnitz.

Le général Lagrange garde la côte depuis Ribnitz jusqu'à la Trave.

Le général Carra-Saint-Cyr, celles de la 32^e division militaire jusqu'à Travemunde.

Le général Hewald, commandant les Danois, fait le même service sur les côtes du Holstein; et le général Heudelet, commandant la 30^e division d'infanterie est à Munster, prêt à se porter avec ses troupes où le service de sa majesté l'appellera.

Tous ces généraux correspondent fréquemment avec le gouverneur-général, et l'instruisent des événements qui peuvent mériter son attention. Des instructions ont été données pour le cas où les ennemis opéreraient un débarquement considérable. Selon le sens de ces instructions, MM. les généraux ne doivent point se commettre contre des forces trop supérieures aux leurs, mais réunir

celles-ci, et les reposer en lieu sûr, pour attendre les renforts nécessaires et les ordres du gouverneur-général.

En cas de débarquement sur les côtes de la Poméranie, MM. les généraux Morand et Lagrange s'entendent et se réunissent pour repousser l'ennemi, s'ils en voient la possibilité avec les moyens qui sont à leur disposition; s'ils en jugent autrement, ils se reploient sur Stettin, pour se réunir à la 32^e division du 11^e corps, et attendre des instructions du gouverneur-général. La 31^e division, qui est à Berlin, peut dans ce cas se réunir aux deux autres à Stettin.. Les généraux Heudelet et Hewald se réunissent, dans le même cas, sur la Trave, et attendent aussi des ordres du gouverneur-général.

Si le débarquement a lieu sur les côtes du Holstein, le général Hewald dispute le terrain sans se compromettre et se reploie sur Hambourg, où il appelle le général Heudelet, tandis que la division Morand, les 31^e, 32^e et 33^e divisions du 11^e corps, se préparent à marcher, et marchent en effet vers la Trave.

Enfin, si le débarquement s'opérait sur les côtes depuis l'Elbe jusqu'au Zuyderzée, les généraux Heudelet et Hewald se réunissent à Brême et environs, et attendent le général en chef avec les renforts qu'il jugerait à propos de leur conduire.

Les points les plus essentiels de la côte sont fortifiés et armés. Ce sont des batteries, soutenues de blockhaus; l'ouvrage le plus

considérable est le fort nouvellement construit dans la petite île de Pretznitz, entre Stralsund et l'île de Rugen. Ce poste serait le seul de la Poméranie suédoise que M. le général Morand défendrait dans le cas où il serait attaqué par des forces supérieures aux siennes ; il y laisserait une garnison qui se maintiendrait jusqu'à son retour et l'arrivée des renforts qu'il amènerait. Ce fort, et une flottille qui est dans la baie de Stralsund, se soutiendraient mutuellement, et conserveraient à l'armée impériale les moyens de passer à l'île de Rugen pour en chasser l'ennemi.

Des batteries défendent les bouches de l'Oder ; un bataillon de la division Morand les garde ; il est établi dans les îles de Usedom et de Wolin ; si ce bataillon était forcé, ses moyens de retraite sont assurés.

A SON EXC. LE MARÉCHAL DUC DE BELLUNE:

Wijna, 20 juillet 1812.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Sa majesté est informée, par des rapports faits au prince de Neufchâtel, que l'ordre a été donné à toutes les régences, par le gouvernement prussien, d'armer et d'équiper secrètement les gardes nationales, dont l'organisation doit être terminée pour le 3 août prochain. On assure que la Silésie seule aurait par cette mesure, et à cette époque, de vingt à vingt-cinq mille hommes sous les armes.

Sa majesté ne croit pas pouvoir tolérer cet armement, dont elle ne reconnaît pas la nécessité. Elle me prescrit de faire connaître ses dispositions à cet égard à M. le comte

de Saint-Marsan et à votre excellence. M. de Saint-Marsan doit entrer, à ce sujet, en explication avec le chancelier, et demander que tout soit tranquille en Prusse, et que tout reste sur le pied accoutumé. Sa majesté m'ordonne, monsieur le maréchal, de vous faire connaître ses intentions, afin que vous puissiez les suivre, agir dans le même sens que M. de Saint-Marsan, et vous opposer à tout armement extraordinaire.

J'ai l'honneur d'offrir à votre excellence les assurances de ma haute considération.

LE DUC DE BASSANO.

A MONSIEUR LE MARÉCHAL DUC DE CASTIGLIONE.

Berlin, 13 août 1812.

MONSEIGNEUR,

J'ignore si ma lettre rejoindra votre excellence. Je vais lui rendre compte de tout ce que j'ai reçu d'intéressant depuis mon rapport d'hier, et de ce que j'ai écrit en son nom.

Une lettre de Copenhague, du 8 courant, adressée par M. l'ambassadeur Alquier, vous informe que des avis presque certains, et des communications officielles, font croire que le général prussien commandant de Colberg aurait des intelligences avec les Russes et les Suédois, et que la place courrait risque d'être livrée par lui, en cas de descente. Il

ajoute que les préparatifs sont toujours également actifs, et que les projets qu'on supposait à l'ennemi contre les points de Wismar, Lubeck et Brémen pouvaient être occasionés par l'opinion qu'on avait en Suède de l'insuffisance de nos moyens de défense sur ces points. Il ajoute que l'arrivée de votre excellence pourra bien donner d'autres idées à l'ennemi et changer ses projets.

L'urgence des circonstances, et l'importance de cette communication, qui a été faite en même temps à son excellence le duc de Bassano, m'ont fait sentir qu'il ne me suffisait pas d'adresser cette lettre à votre excellence, mais que je devais encore faire des démarches aussitôt en son nom. Je me suis donc concerté avec M. le général Du-

rutte et M. le comte de Saint-Marsan, lequel pense qu'il est bien difficile de croire à la trahison de cet officier, choisi tout exprès par le roi, comme un homme sûr; mais il a été convenu que je lui adresserai un extrait de la communication qui vous a été faite, comme venant de personnes dignes de foi, et qu'il en ferait aussitôt le sujet d'une note au ministre Hardenberg.

M. le lieutenant-général Ewald, commandant la division danoise, vous informe qu'il a reçu de sa cour l'ordre de se tenir prêt à marcher en Fionie, ou dans les îles de Laaland et de FASTER, pour y combattre l'ennemi partout où il débarquerait; ces dispositions, quoique bien entendues, pourront contrarier celles de votre excellence, attendu que, sur une simple menace de l'ennemi sur

les points indiqués plus haut, cette division se croirait en droit de ne pas répondre à un appel que vous lui feriez, dans le cas d'une attaque sérieuse de la part de l'ennemi, en Poméranie, vers Lubeck ou sur le Mecklenbourg. Votre excellence croira peut-être convenable de faire connaître à ce général les dispositions, dans tous les cas prévus. J'ai adressé copie de cette lettre au prince major-général.

La poste me presse, monseigneur; et nous avons été occupés jusqu'à ce moment, à établir le tableau nominatif demandé par sa majesté; je l'ai adressé ce matin à son altesse, en lui écrivant, au nom de votre excellence, une longue lettre, dont j'aurai l'honneur de vous remettre copie demain.

Permettez, monseigneur, que je termine
ici ma lettre de ce jour et prie votre excel-
lence d'agréer l'expression du dévouement
respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de votre excellence le très humble
et très obéissant serviteur.

CAVAIGNAC.

LE MARÉCHAL DUC DE CASTIGLIONE, ETC.

A SON EXC. LE BARON ALQUIER, ENVOYÉ DE
FRANCE PRÈS LA COUR DE DANEMARCK,
A COPENHAGUE.

Berlin, 26 août 1812.

Je m'empresse d'accuser la réception de la
lettre que votre excellence a bien voulu me
communiquer.

Elle me mande que les préparatifs d'une expédition ont été repris avec une nouvelle activité en Suède, depuis que le prince royal est de retour de l'entrevue d'Abo, et que toutes les nouvelles qu'on reçoit des diverses parties de la Suède s'accordent sur ce fait, que les préparatifs seront terminés du 24 au 26 de ce mois, et que la force des troupes qui doivent faire partie de l'expédition est évaluée à trente-six mille hommes, commandés par le prince royal. Vous me mandez par votre lettre que l'on n'est pas d'accord sur le but que se proposent les puissances coalisées. On indique pour point de débarquement l'île de Zéelande, d'autres annoncent que le point de Lubeck est celui sur lequel on a projet de l'effectuer, et que le prince compte beaucoup, en pénétrant dans le pays, sur le soulèvement des habi-

tants, parmi lesquels il a, dit-on, un grand nombre d'affidés et d'émissaires secrets.

J'ai l'honneur de faire part à votre excellence d'une confiance que m'a faite M. le comte de Saint-Marsan hier.

Il me dit que le baron Deyben, ministre de Danemarck près la cour de Berlin, sortait de chez lui et lui avait fait officiellement, de la part de sa cour, la communication suivante :

M. de Lysackewitz, qui était ministré de Russie à Copenhague, a été chargé par le général Schuchtevn, qui résidait pour la Russie à Stockholm, de faire des observations au Danemarck sur les avantages qu'il pourrait avoir d'entrer dans le système de la Russie

et de l'Angleterre, et d'abandonner celui de la France. M. de Lysackewitz ne fit aucune démarche directe, parcequ'il n'avait reçu aucun ordre de sa cour ; mais le gouvernement danois fut instruit de l'instruction de M. de Schuchtevn à M. de Lysackewitz.

Au retour du voyage du prince royal, dans une audience qu'il a donnée à M. de Bender, chargé d'affaires d'Autriche, il lui dit que les cours de Vienne et de Berlin étaient bien aveuglées sur leurs intérêts en faisant cause commune avec la France ; que le Danemarck était plus clairvoyant, qu'il était disposé à accéder à la neutralité proclamée par la Suède, et à la soutenir, à l'occasion, par une armée de quarante mille hommes. Ce propos fut rendu par le chargé d'affaires d'Autriche à celui de Danemarck, et en

même temps M. Doseskeva déclara à Copenhague que la cour de Suède était étonnée de ne point avoir reçu de réponse à sa déclaration antécédente.

Ces circonstances donnent la clef de deux bruits différents qui se sont répandus, l'un que la Suède proposerait au Danemarck d'accéder à sa neutralité, et prendrait motif pour lui déclarer la guerre ;

L'autre, que le Danemarck penchait à entrer dans les vues de la Suède.

Je prie votre excellence de vouloir bien me donner quelques éclaircissements sur ces faits, pour guider mes opérations, n'ayant aucune donnée sur ces affaires. Je dois me borner seulement à mettre exactement sous

les yeux de votre excellence ce qui m'a été communiqué. Ci-joint une lettre de son excellence M. le comte de Saint-Marsan, ministre de France en Prusse.

Je prie votre excellence de recevoir les assurances de ma haute considération.

ROYAUME DE WESTPHALIE.

HAUTE POLICE.

LE GÉNÉRAL DE DIVISION, CONSEILLER D'ÉTAT,
INSPECTEUR-GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE,
CHARGÉ DE LA HAUTE POLICE DU ROYAUME,
A SON EXCELLENCE LE DUC DE CASTIGLIONE,
COMMANDANT LE 11^e CORPS, A BERLIN.

Cassel, 3 septembre 1812.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai l'honneur de donner avis à votre excellence que je viens d'être informé qu'il existe à Perleberg (en Prusse) et dans ses environs plusieurs personnages dont le mauvais esprit fait craindre qu'ils ne trament

quelque machination secrète. Ce qui a fortifié davantage ce soupçon, c'est qu'on a remarqué avec eux le comte de Bulow, homme très dangereux, que l'on a vu plusieurs fois passer à Perleberg, incognito, allant à Berlin.

Ces individus sont :

Le conseiller comte de Schulenburg-Emden, qui était chargé, dans le temps, de l'organisation de la Pologne prussienne ;

Le major von Rohr ;

Von Bornstevt ;

Von Geitze ;

Von Jusow, ou Jasów ; ou Jagow ;

Et von Puttitz.

J'ignore si, le Bornstevt qui figure ici est

un de ceux dont j'ai eu l'honneur d'entretenir votre excellence par ma lettre du 17 août.

Toutes ces personnes vivent dans la plus grande intimité et me sont désignées comme capables de tout entreprendre, s'il se présentait une occasion favorable à leurs desseins.

Le comte Bulow habite ordinairement la Westphalie, et doit y effectuer son retour incessamment.

J'attends de nouveaux renseignements de Perleberg même; mais je crois devoir fixer, en attendant, l'attention de votre excellence sur ce point: je lui communiquerai ultérieurement les détails qui me parviendront.

Agréez, je vous prie, monsieur le duc,
l'assurance de ma respectueuse considération.

En l'absence de l'inspecteur général et
par son ordre,

Le secrétaire général de la haute police,

DE SCHALCH.

Colberg, 7 septembre 1812.

Je viens d'être prévenu, le 4 de ce mois,
par M. le général de division Lagrange,
gouverneur de Dantzick, qu'une escadre de
vingt-six vaisseaux anglais ayant jeté l'ancre
devant Dantzick, a sondé la profondeur de
la mer, et avait jeté le lendemain soixante
bombes, à Fahrwasser et à Weichselmunde

avec deux bombardes, sans faire aucun dommage.

En même temps le général Lagrange me charge, étant autorisé par le prince de Neuchâtel, en cas que les évènements deviendroient plus sérieux, de lui envoyer d'ici des troupes de la garnison à son secours. J'ai prévenu M. le général Lagrange, comme j'ai eu l'honneur de prévenir votre excellence le 18 du mois passé, que je me trouve hors d'état de pouvoir lui envoyer aucune troupe de ma garnison à son secours.

C'est dont je ne voulais pas manquer d'informer votre excellence.

BORSTELL.

A SON EXC. LE DUC DE CASTIGLIONE, A BERLIN.

Brunswick, 9 septembre 1812.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir votre excellence des réunions suspectes qui devaient avoir lieu à *Burg*, et auxquelles M. le comte de Bulow, ex-ministre des finances du royaume de Westphalie, doit avoir pris quelque part. Tous les renseignements que j'ai recueillis sur son compte, depuis son départ de la Westphalie, me le rendent à chaque instant plus suspect. Il a été à Berlin, dans divers bains de la Bohême, *s'est trouvé particulièrement à Tœplitz, au moment où sa majesté le roi de Prusse y était. Il doit y avoir eu des conférences avec M. le comte de Hardenberg.* Il se trouvait, il y a quelques jours,

à Francfort-sur-le-Mein; il y annonçait vouloir faire un voyage sur les bords du Rhin; tandis qu'il demandait au roi l'autorisation de pouvoir passer par la résidence pour retourner dans ses terres. En général, il a partout désigné pour but de son voyage un autre lieu que celui où il s'est rendu. L'on m'assure qu'il cherche à se défaire sous main, soit réellement, soit par une vente simulée, de la terre qu'il possède à trois lieues d'ici. Sa majesté, qui se trouve à Brunswick dans ce moment, et à qui j'ai rendu compte de tous ces faits, et qui regarde le sieur de Bulow comme un hommedangereux sous beaucoup de rapports, m'a ordonné de communiquer tous ces renseignements à votre excellence, afin que s'il cherche à se fixer en Prusse, comme il y a tout lieu de le présumer, elle soit à même de le faire surveiller exactement.

Sa majesté m'a chargé en même temps, monsieur le duc, de vous remercier de la promesse que vous lui avez faite, de faire rentrer sa colonne mobile, aussitôt que vous ne croirez plus sa présence nécessaire à Hambourg. Le roi désire d'autant plus vivement son retour, qu'elle doit former le noyau de deux régiments, l'un de cavalerie légère, l'autre d'infanterie.

Je prie votre excellence d'agréer l'assurance de ma respectueuse considération.

Le conseiller d'état, inspecteur général
de la gendarmerie, chargé de la haute
police du royaume,

CH. DE BUNGARD.

Vilna, 20 septembre 1812.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques renseignements, contenus dans les notes ci-jointes, relativement au sieur de Nostitz qui doit être actuellement à Rostock; ils m'ont paru de nature à fixer l'attention de votre excellence.

Je vous prie, monsieur le duc, d'agréer les assurances de ma haute considération,

LE DUC DE BASSANO.

1^{re} Note, datée de Leipsick, 4 septembre 1812.

Le 16 août il a passé ici, sous le nom de major Natzmer, M. de Nostitz, nommé aussi

d'Aukendorf. C'est le même qui a été aide-de-camp du prince Louis de Prusse en 1806, qui est entré depuis au service d'Autriche, et a commandé en 1809 un corps de hulans du côté de Bamberg. Il est natif de Mersebourg en Saxe. Il y a trois mois qu'il a marché en Transylvanie avec son corps, qui était en garnison en Bohême. Sous prétexte de prendre les bains de Tœplitz, il a quitté son corps et a été par Dresde à Berlin, de là il a été à Rostock, d'où il est venu ici.

Il a donné rendez-vous ici à trois personnes qui sont d'anciens officiers prussiens.

Ces quatre personnes ont soupé à l'hôtel de Bavière, et M. de Nostitz y a déclaré entre autres, portant la main sur une chaîne d'argent que la reine de Prusse lui a donnée,

que, quoique la Russie eût fait moins de cas de lui qu'il ne croyait mériter, et qu'elle n'eût point réalisé les espérances qu'elle lui avait données, il mourrait cependant pour la cause qu'elle défendait actuellement, et qu'il ne cesserait de poursuivre les oppresseurs de son pays, tant qu'il y aurait un Français de vivant.

On accorde à M. de Nostitz beaucoup de caractère, une tête forte; l'on assure qu'il a des liaisons fort étendues et qu'il répand beaucoup d'argent.

Il est parti d'ici le 27 et a pris le chemin de Wurzen, route de Dresde, et à mi-chemin il a engagé le postillon à tourner et à prendre par Eylenbourg et Duben qui est la route de Berlin. Il est retourné à Rostock, d'où il est venu ici.

2^e Note, datée de Leipsick, 7 septembre 1812.

D'après les renseignements ultérieurs qui me sont parvenus au sujet de M. de Nostitz, il doit s'être trouvé en Suède et avoir vu le prince de Ponte-Corvo. On présume qu'allant du côté de Rostock, il retourne en Suède, ou du moins pratique des intelligences sur les côtes. Il a touché 20,000 francs chez M. Frège, banquier d'ici.

FRANCE.

LE MINISTRE DE LA GUERRE AU MARÉCHAL
DUC DE CASTIGLIONE.

Paris, 20 février 1814.

Monsieur le maréchal, j'ai reçu la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, et j'ai eu soin de la transmettre aussitôt à l'empereur. Je crains que sa majesté n'envisage avec peine les retards que vous faites pressentir pour entrer en opération; ma dépêche du 16 vous aura fait connaître ses intentions à cet égard, et l'empereur vient de me les réitérer d'une manière si positive et si pressante, que je ne

puis me dispenser de vous les adresser en toute hâte, et d'insister sur l'exécution la plus prompte. Sa majesté m'ordonne donc de vous dire qu'elle veut que vous sortiez de Lyon, et que vous réunissiez toutes vos troupes pour marcher sur Genève et sur le Canton de Vaud. L'empereur me prescrit en outre de donner le même ordre au général Marchant, comme au général Desaix, et je vais le faire; mais comme ces généraux ne peuvent et ne doivent agir que de concert et par vos ordres, c'est à vous, monsieur le maréchal, à leur donner les instructions nécessaires, pour combiner leurs mouvements avec les vôtres, et agir sous votre direction. Sa majesté me charge de dire à ces généraux, et je vous invite à le leur réitérer, que les Autrichiens que vous avez devant vous ne sont pas à compter; que tous les avis

s'accordent à les faire considérer comme de misérables troupes, et qu'avec de l'audace et de l'activité tout cela disparaîtra devant vous *comme le brouillard.*

L'empereur me charge encore de vous dire, monsieur le maréchal, et je me plais à vous transmettre les expressions flatteuses dont il se sert, que dans cette occasion importante, *vous devez oublier vos 56 ans, et ne vous souvenir que des beaux jours de Castiglione.* Vous vous rappellerez aussi que l'empereur, l'armée, et la France entière ont les yeux sur vous; que les moments pressent; que des difficultés de circonstance ne doivent pas vous arrêter, et qu'avec une volonté énergique et bien prononcée, on parvient à vaincre tous les obstacles. J'espère que vous communiquerez ces impressions à vos troupes, et que

votre réponse sera aussi satisfaisante que je la désire, et telle que l'empereur l'attend.

Au moment où je termine cette lettre, j'en reçois une nouvelle de sa majesté, avec l'ordre de vous écrire encore qu'elle compte que vous vous mettez en marche, et qu'avec les troupes que vous avez, elle ne doute pas que vous ne fassiez beaucoup de mal à l'ennemi.

Agréé, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération,

Le ministre de la guerre,

DUK DE FELTRE:

A MONSIEUR LE DUC DE CASTIGLIONE.

Paris, 21 février 1814.

Monsieur le maréchal, je reçois à l'instant la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 courant, où je vois la reprise du poste des Échelles et celle de Montmeillan, dont je me suis empressé de rendre compte à l'empereur. Sa majesté apprendra sans doute avec satisfaction les succès que vous m'annoncez; mais je vous ai déjà fait connaître, par mes lettres du 16 et 20 courant, que l'empereur attend de vous des opérations plus décisives. Un nouvel ordre de sa majesté, qui me parvient en ce moment, me prescrit de vous envoyer un courrier pour vous presser d'entrer en campagne. Je dois à cette occasion vous faire

